LIBRARY OF PRINCETON
AUG 4 1987
THEOLOGICAL SEMINARY

PER BX4878 .B84 no.19-21

Bulletin de la Société
d'histoire vaudoise.

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletindelasoc1919soci_0

BULLETIN

DE LA

Société d'Histoire Vaudoise

N. 19

MAI 1902

LA TOUR

Imprimerie Alpin

1902.

LIBRARY OF PRINCETON
AUG 4 1987

HISTOIRE DU COLLÈGE VAUDOIS

INTRODUCTION

Nos temps sont oublieux. Ils n'ont plus la forte mémoire des temps passés, lorsque dates et faits mémorables se transmettaient fidèlement de père en fils, d'âge en âge, comme un héritage précieux. La tradition orale, si riche et si sûre autrefois, s'affaiblit de jour en jour. Après cinquante années de vie, une institution, quelle que soit d'ailleurs son importance ou son mérite, voit ses origines plongées dans l'obscurité ; elle est presque un mystère pour ceux là mêmes qui en bénéficient le plus.

L'histoire écrite arrive alors fort heureusement pour combler la lacune. Par ses fouilles, ses recherches et sa critique, elle retrace aux contemporains les événements du passé et en fixe définitivement le souvenir dans ses pages. Mais il y a un moment d'intervalle où la tradition est près de s'éteindre et l'histoire n'a pas encore commencé.

C'est à ce moment de transition que nous nous trouvons aujourd'hui, par rapport au Collège Vaudois de Torre Pellice. La génération qui concourut à nous donner le collège n'est plus ; la génération successive qui en fournit les premiers élèves n'est plus que faiblement représentée. Hier encore la plupart des professeurs en étaient ; aujourd'hui tout est renouvelé dans le personnel enseignant du collège. Un seul d'entre eux a survécu : à lui certes appartiendrait le privilège de raconter les choses qu'il a vues ou entendues, si les infirmités de son âge ne l'en empêchaient. Notre génération vaudoise contemporaine se trouve ainsi sans une tradition vivante au milieu d'elle et sans une

histoire précise de l'institution, à laquelle elle doit en grande partie sa prospérité actuelle. Car il s'agit d'une institution qui a été pendant plus de soixante années comme le foyer intellectuel de nos Vallées, le centre de l'éducation morale de notre peuple, le point de départ d'un mouvement religieux qui s'est étendu à toute la Péninsule.

C'était bien là une lacune qu'il fallait combler. Aussi la Société d'histoire vaudoise, répondant à un besoin généralement senti parmi nous, résolut-elle de pourvoir à ce qu'on écrivît enfin l'histoire du Collège. C'est avec plaisir que nous avons accepté cette honorable charge, qu'elle a bien voulu nous confier. Nous avons fouillé les archives de la Table, parcouru les correspondances du temps, consulté les souvenirs des vieillards, ainsi que les livres de nos historiens; aucune source n'a été par nous négligée. La vérité historique toute simple, tel est le but suprême auquel nous avons visé, par dessus les personnes et les choses de cette histoire. L'avons-nous atteinte? — Ce n'est certes pas le désir de l'atteindre qui nous aura manqué.

PREMIÈRE PARTIE

La fondation

CHAPITRE I.

Le projet du Révérend Gilly.

La fondation du *Collège Vaudois* n'est pas un acte isolé; elle rentre dans un vaste plan, dont elle fut peut-être la partie la plus essentielle. Aussi devons-nous, afin d'en bien comprendre toute la signification, remonter de quelques pas en arrière pour embrasser d'un regard tout le plan du Rév. Gilly.

W. S. Gilly, chanoine de la cathédrale de Durham, lors de sa première visite aux Vallées, en 1823, s'était senti gagné à la cause des Vaudois. Deux sentiments avaient produit en lui une impression ineffaçable; un sentiment de respect et de vénération envers l'ancienne Eglise Vaudoise, qu'il se plut à considérer comme le trait d'union entre la Réforme et l'Eglise Apostolique et un sentiment de douleur et de compassion à la vue de la misère matérielle et de l'affaissement religieux de ces enfants de martyrs. De retour en Angleterre, il n'eut plus qu'une pensée, faire connaître au public anglais l'histoire des Vaudois, l'intéresser par ce moyen au relèvement de ce peuple. Le récit de son voyage aux Vallées suscita un grand courant de sympathie auprès de ses nombreux lecteurs; plusieurs de ses amis, à son exemple, consacrèrent leur plume à la défense des intérêts vaudois; il sut bientôt réunir autour de lui quelques personnes d'élite et fonder, en 1825, le « Comité de Londres », qui devait rendre tant de services à l'Eglise Vaudoise, en faveur de laquelle il l'avait exclusivement constitué. Une nouvelle visite aux Vallées, en 1829, ne fit qu'augmenter l'intérêt de Gilly en faveur des Vaudois; mais elle modifia, ou tout au moins précisa ses vues à leur égard.

Après avoir parcouru toutes les paroisses et s'être entretenu avec tous les pasteurs des intérêts spirituels et matériels de leur peuple, il s'aperçut que *les Vaudois s'étaient plus ou moins écartés de la simplicité de leurs ancêtres* et que leur Eglise n'avait plus qu'un pâle reflet de son caractère antique. La réforme de Calvin, qui l'avait entraînée dans son tourbillon lui, avait fait partager sa destinée; après lui avoir donné sa doctrine et sa constitution, elle lui avait communiqué son indifférence et son incrédulité.

Le relâchement de la discipline ecclésiastique, dû en grande partie au manque de principe d'autorité, inhérent au système presbytérien ainsi que l'influence délétère des pays étrangers, où se préparaient au S.t Ministère les jeunes pasteurs, voilà les deux grandes causes qui avaient altéré peu à peu la physionomie de l'Eglise vaudoise, à ses yeux, en la faisant déchoir de son ancienne grandeur. Reconduire cette Eglise à ses origines semblait au Rév. Gilly le seul remède efficace à son relèvement. Si ce retour à l'antique, en la détachant du Calvinisme, la rapprochait de la Confession Anglicane, un lien nouveau et plus intime la rattacherait à ses bienfaiteurs anglais; elle puiserait en outre une nouvelle force en la constitution épiscopale. Il fallait pour cela, Gilly le comprit bien, soustraire le clergé vaudois aux influences étrangères, en le formant aux Vallées mêmes, comme autrefois; concentrer les pouvoirs de l'Eglise entre les mains de la Table et du Modérateur, en rehaussant leur autorité par une surveillance plus assidue sur les Eglises et leur pasteur, enfin retoucher à la liturgie en s'inspirant surtout de celle des Anglicans.

Le Rév. Gilly conçut alors un vaste projet de reconstitution vaudoise, qu'il soumit à l'approbation de la Table et du Corps pastoral. La fondation d'un Collège vaudois complet, en état de suffire à la préparation des pasteurs, des régents et des maîtres d'école, en était le point capital; la rédaction d'une nouvelle liturgie, à l'usage de toutes les Vallées, les visites annuelles du modérateur et des membres ecclésiastiques de la Table aux Eglises, ainsi que *le Rapport détaillé de ces visites adressé annuellement à M.r le R.d Gilly, Durham*, en sont les points secondaires, mais non moins importants, parce que l'exécution de tout le projet et la continuation des payements nécessaires dépendaient de leur accomplissement.

Ce plan fut approuvé *avec vive reconnaissance* et soussigné

par tous les pasteurs (ils étaient dix-sept en tout, y compris les émérites) ; le peuple ne manqua pas de le sanctionner, pour sa part, en exprimant de plusieurs manières la joie qu'il en éprouvait. Mais il faut bien le dire, s'ils acceptaient avec enthousiasme la fondation d'un collège, les Vaudois ne se pliaient qu'à contre cœur aux conditions qui leur étaient imposées. Non pas qu'elles leur révélassent alors, comme ils comprirent plus tard, l'intention cachée de leur bienfaiteur, ou qu'elles leur fussent autrement suspectes de vouloir les *anglicaniser ;* sans qu'ils s'en rendissent bien compte, elles répugnaient à leur caractère. Aussi les voyons-nous détacher lentement le collège du plus vaste projet, le considérer comme formant un tout à part, et se déclarer franchement contraires aux innovations ecclésiastiques et doctrinaires, lorsque leur collège sera bien constitué.

Ce rapide aperçu du vaste plan de M.r Gilly, nous aidera à bien saisir toute la portée de l'institution, dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire.

Le but du fondateur du collège est donc essentiellement religieux. Il vise avant tout à affranchir les Vallées de toute dépendance du dehors, dépendance qui altère leur caractère historique et constitue un danger pour leur foi ; il vise ensuite à les faire elles mêmes centre de leur propre vie intellectuelle et morale ; surtout « l'école doit être *utile à l'avancement de la Religion* » et doit avoir « *un système d'instruction religieuse conforme à la foi apostolique de l'ancienne Eglise Vaudoise.* » Il faut que par son moyen les Vaudois se relèvent de l'affaissement dans lequel ils se sont laissé choir, qu'ils reprennent conscience de la position que leur assigne parmi les peuples protestants une tradition glorieuse, qu'ils exercent une influence bénie autour d'eux, qu'ils deviennent la lumière de toute l'Italie « totius Italiæ lumen » qu'ils accomplissent une mission dans l'intérêt général du Protestantisme.

« *La somme que j'offre aux Vaudois est consacrée à la bonne cause du Protestantisme* », écrivait bientôt après avoir communiqué son plan, le Rév. Gilly. Les généreux donateurs qui lui ont confié un capital de cinq mille livres sterling (126,050 fr.s) n'ont eu en vue que la cause générale du Protestantisme ; c'est dans cet intérêt général, qu'il voue cette somme au relèvement de l'ancienne Eglise Vaudoise.

A côté et au dessus de ce grand but général était le but spécial du collège. Il s'agissait de transformer l'ancienne Ecole

Latine, insuffisante désormais aux besoins de l'Eglise, et de lui donner une telle extension qu' elle pût servir en même temps à la formation des pasteurs, des régents et des maîtres d' écoles. Ce triple but énoncé par Gilly, s'élargit encore, à l'intance des pasteurs. Il faut en outre « *que les étudiants y apprennent les choses qui pourraient leur être utiles pour la carrière qu' ils se préparent de suivre.* (1) » Gilly approuva cette proposition, quoiqu'elle ne rentrât pas directement dans ses vues ; si bien que la Table put écrire aux Commissaires de Hollande, en leur annonçant de grands projets de la part de charitables frères anglais : « *les études de nos jeunes gens qui se destinent au S.t Ministère ou à toute autre vocation sont surtout le principal objet de leur attention et de leur sollicitude.* » Gilly lui-même, plus tard, esquissant un premier règlement, destinera son collège à *l'instruction de la jeunesse destinée aux professions diverses, surtout à la formation des pasteurs et des régents.* (2) »

Tel fut le but du fondateur du Collège. Il importe de bien l'établir dans toute son extension, car il sera méconnu plus tard et rapetissé. N'a-t-on pas prétendu, tout en croyant rester fidèle à la volonté du fondateur, qu'il fallait réduire le Collège vaudois en un séminaire exclusivement destiné à la formation des pasteurs ?

Mais ce but intentionnel était infiniment trop vaste pour recevoir aussitôt toute son application : il s' agissait de former tout à la fois un gymnase-lycée, une école de théologie, une école normale et quelque chose encore de pareil à une école commerciale ou technique. Une institution aussi complexe ne pouvait s'effectuer qu'imparfaitement , tout d' abord ; l' avenir aurait achevé l'œuvre. Il faut tenir compte de la différence des temps et des circonstances particulières dans lesquelles se trouvaient alors les Vaudois, pour bien comprendre et apprécier le projet tel que le proposa, pour commencer, le Rév. Gilly.

Résumons-le brièvement. Le Rév. Gilly ne s'arrête pas aux détails, il trace les grandes lignes. L' ancienne école latine subsisterait toujours avec ses cinq classes, pour l' enseignement de la grammaire et des humanités ; mais elle serait complétée des classes de belles lettres, de philosophie et de théologie. Les objets d'enseignement seraient : 1) l' écriture, 2) l' arithmétique,

---

(1) Archives de la Tables, III, 301.

(2) Lettre de M. Gilly à la Table. 15 Nov. 1830.

3) la géographie, 4) la musique sacrée, 5) l'histoire, surtout l'histoire des Vaudois, 6) la grammaire française et l'orthographe, 7) la langue italienne, 8) la langue latine, 9) la langue grecque, 10) la géométrie élémentaire et l'algèbre, 11) la théologie et la philosophie. — Trois professeurs se répartiraient entr'eux les divers objets d'enseignement. Le premier professeur serait chargé de l'enseignement supérieur du grec, avec les Belles Lettres, la géométrie, l'algèbre, la théologie et la philosophie ; son honoraire serait de 1500 fr. Le second prof. enseignerait le latin, le grec, les principes de la langue française et italienne, l'histoire et la géographie ; son honoraire serait ultérieurement fixé, de concert avec le Comité de Londres qui voudrait bien s'en charger. Le troisième professeur enseignerait l'écriture, l'arithmétique, la musique sacrée et les principes du latin ; il n'était autre que le recteur de l'Ecole Latine, que le Comité Wallon devait céder à la nouvelle école, tout en continuant de pourvoir à son honoraire, comme par le passé.

La forme de l'établissement, au moins pour commencer, serait celle d'un séminaire. Aussi les Vaudois devaient-ils, c'est une condition expresse du fondateur, fournir le bâtiment du Collège, dans le territoire de La Tour ; soit une maison capable de loger deux ou trois professeurs et dix etudiants, avec une journée et demi de terrain environnant. Les premiers élèves seraient dix internes ; leur nombre s'augmenterait avec le temps et par les subsides qu'on irait leur assigner. Dix bourses de cent francs l'une seraient aussitôt assurées aux élèves des dix communautés les plus éloignées de l'école ; on tâcherait d'en créer plusieurs autres, en détournant à cet effet les subsides que le Comité de Londres dispensait aux étudiants de Genève et de Lausanne, ainsi que les subsides du Comité Wallon. Bon nombre de bourses attireraient bon nombre d'étudiants pauvres ; avec les riches qui ne manqueraient pas non plus, l'école serait bientôt peuplée, toutes les Vallées bénéficieraient des avantages d'une instruction secondaire.

Tel fut le projet que le Révérend Gilly soumit à l'examen des pasteurs, et que ceux-ci acceptèrent avec enthousiasme, après avoir proposé quelques légères modifications. Une Commission fut nommée « pour l'établissement et pour la direction du Collège proposé et pour la formation d'une Liturgie ». Les membres les plus distingués du clergé vaudois en firent partie : le Mod. A. Rostaing, le Vice-mod. G. Muston, le Secrétaire de

la Table J. Vinçon, P. Bert, Président de la Commission de l'Hôpital et J. P. Bonjour, chapelain.

On se crut un instant à la veille de posséder enfin un établissement d'instruction secondaire, qui répondît à tous les besoins de la famille vaudoise. Il n'en devait pas être ainsi. De nombreuses difficultés ne tardèrent pas à surgir contre l'effectuation de ce projet. S'il ne sombra pas contre les écueils, il en fut toutefois compromis pour longtemps ; ce n'est qu'après de longues années de tâtonnements et d'essais que le Collège vaudois fut dûment institué.

CHAPITRE II.

Premières difficultés.

Le premier écueil, le plus redoutable, contre lequel vint bientôt se heurter le projet du Collège, fut sans contredit l'opposition des Commissaires hollandais.

Le nouvel établissement, nous l'avons dit, impliquait l'incorporation de l'ancienne Ecole Latine ; or cette école ressortissait du Comité Wallon. Depuis 1769, ce Comité en avait eu toute la charge ; il la dirigeait de loin, tout en la confiant à la surveillance de la Table, en faisait les frais, payait le recteur, subvenait les élèves les plus distingués. Si l'instruction de la jeunesse des Vallées, en général, lui était fort à cœur, l'Ecole Latine était son œuvre de prédilection. Aussi toucher à cette école n'était pas chose facile.

La Table parut l'oublier, lorsqu'elle se prit à discuter le projet du Rév. Gilly, à l'approuver même, sans consulter au préalable les Commissaires hollandais. C'était là une première faute, d'autant plus grave que la situation délicate demandait un redoublement d'égards envers eux. Bien plus, la Table ne crut pas de son devoir de les informer en détail du grand projet ; elle se borna à leur en faire part en termes vagues, tout en exprimant l'espoir qu'ils l'auraient approuvé, voire même facilité « *par leurs lumières, leur prudence et leur expérience* ». La lettre était datée du 25 Août 1829 ; deux autres lettres de la Table, écrites le 23 Septembre et le 11 Décembre de la même année, loin de combler cette regrettable lacune, par leur silence même, semblaient l'agrandir.

Les Commissaires, surpris de cette manière d'agir de la Table, ne savaient que penser, lorsqu'ils reçurent enfin une lettre de M. Gilly, qui leur communiquait *in extenso* son vaste projet, en même temps qu'il sollicitait leur concours pécuniaire, soit de continuer à fournir l'honoraire de leur recteur, ainsi que les bourses qu'ils accordaient aux étudiants vaudois de Lausanne et de Montauban. La surprise fit bientôt place au mécontentement, lorsqu'ils virent que ce projet était déjà approuvé et soussigné par tous les pasteurs vaudois. Ils saisirent à l'instant toute la portée de la proposition qui leur était faite. Incorporer leur école en un collège plus vaste c'était la soustraire à leur propre autorité, pour en faire une dépendance du collège anglais; c'était pour eux renoncer à la direction de leur école, tout en continuant d'en faire les frais. Ils furent en outre péniblement affectés de voir qu'on soumettait à leur approbation un plan qui les touchait de si près, mais à la formation duquel ils étaient restés totalement étrangers, alors même que les Vallées l'avaient déjà accepté.

Ils n'en furent pas moins, pendant plus de deux mois, dans la plus grande hésitation sur ce qu'il fallait faire; enfin ils résolurent de s'abstenir de toute participation au projet de M. Gilly. Leur réponse est tout ce qu'il y a de plus franc et de plus précis. Pour ce qui est de la fondation d'un nouveau collège, cela ne leur appartient pas de la sanctionner, puisqu'elle est tout-à-fait étrangère à leur administration. Quant à la partie qui les concerne, ils ne peuvent l'approuver. « *Nous nous trouvons si bien des gratifications que nous accordons aux étudiants de Lausanne et de Genève, pour les intérêts même de ces étudiants, que nous ne pouvons nous résoudre à les détourner à d'autres usages. Ensuite nous souhaitons que notre Ecole laïne reste sur le pied où elle est, indépendante de l'administration de votre séminaire, dans la direction duquel nous ne devons pas non plus nous ingérer* ».

Après un refus aussi net, il y aurait eu mauvaise grâce de leur part de communiquer à Mr. Gilly leurs observations. Ils ne crurent cependant pas devoir les cacher aux O. O. de la Table qui leur avaient « *fait l'honneur de leur demander conseil* ». Ils se sentaient plus libres avec eux, aussi donnèrent-ils libre essor à leur ressentiment. M. Mounier, pasteur à Rotterdam et secrétaire du Comité Wallon depuis nombre d'années, écrivit à la Table une longue épître, dans laquelle la générosité des in-

tentions est parfois offusquée par la jalousie des propres droits méconnus. Sa plume alerte et acérée fut impitoyable, ce jour-là. Il versa à pleins bords dans sa lettre toute l'amertume de son âme; la conduite de la Table l'avait profondément blessé. Du reste sa conclusion était celle déjà communiquée au D.r Gilly; la forme seulement en était péremptoire.

L'Ecole Latine devait rester ce qu'elle avait été jusqu'alors, indépendamment de toute autre institution; le recteur Monastier continuerait à la régenter, comme par le passé; la Table en aurait la haute surveillance et présiderait aux examens; les anciennes dispositions étaient maintenues. Si toutefois on instituait un collège intermédiaire entre l'Ecole Latine et l'Académie, le Comité Wallon voulait bien adjuger des bourses aux élèves qui, après avoir achevé toutes les classes de l'Ecole Latine, auraient passé par ce collège. C'était une concession. Le refus n'en était pas moins absolu. Ce qui le rendait plus à craindre encore, c'est qu'il exprimait une résolution bien arrêtée, que l'expérience de l'avenir pouvait seule modifier désormais.

La réponse du Comité Wallon déconcerta un instant Mr. Gilly. Il s'attendait à un généreux concours, il en recevait la plus franche opposition. Il n'en fut cependant pas ébranlé; au contraire, cette première difficulté le fit prendre résolument son parti. Son œuvre périrait-elle pour un refus de coopération? — Point du tout. On fera sans le concours de Messieurs les Hollandais. Et il communiqua aussitôt (de Durham, le 14 Déc. 1829) au Modérateur Rostaing la lettre de M. Mounier, sans commentaire aucun; puis après s'être déclaré résolu pour sa part d'aller de l'avant malgré tout, il ajoutait: « *Mais pour établir une confiance parfaite entre nous, la Table et moi, il faut de la franchise mutuelle. — Vous avez demandé et vous avez reçu les conseils de MM. les Commissaires de Hollande sur mon projet — le projet entier, je suppose. — Ces conseils ont-ils changé la décision exprimée dans votre lettre du 22 Octobre?* »

Il faut de la franchise mutuelle: c'était avouer implicitement qu'une certaine réserve s'était maintenue jusqu'alors entre la Table et lui.

Cette réserve n'était autre chose qu'une divergence d'idées pour atteindre le même but. Comme nous l'avons dit, Mr. Gilly se proposait de confier la direction du Collège à une Commission de son choix. Les membres de la Table pouvaient bien en faire

partie, mais la Table, comme administration suprême de l'Eglise, lui était étrangère. Cela était en opposition avec les droits traditionnels de la Table, à laquelle le Synode vaudois, les Comités étrangers, le Gouvernement même s'en remettaient entièrement pour tout ce qui regardait l'instruction publique. Aussi la voyons-nous se refroidir lentement, après le premier élan d'enthousiasme, et se tenir à l'écart, sans rien faire, lorsqu'elle semblait devoir commencer d'agir. Son désappointement apparut d'une manière évidente, lorsqu'elle fit demander : « Dans quel but le Rév. Gilly nous donne-t-il communication de son vaste et bienfaisant projet ? Est-ce pour que la Table en prenne connaissance seulement, pour qu'elle n'ignore pas ? Ou bien, est ce pour qu'après en avoir été instruite, elle concoure » à son effectuation ?

M. Gilly fut grandement étonné, en lisant ces lignes ; il n'en comprit cependant pas la signification cachée. Aussi répondit-il à la Table, en lui disant qu'il ne savait comment expliquer son ignorance, à l'égard du plan qu'elle avait elle-même accepté, avec tous les pasteurs des Vallées ; il citait les protestations de reconnaissance, écrites de la main d'un de ses membres, du Mod. A. Rostaing, du V.-Mod. G. Muston et du Secrétaire J. Vinçon ; puis il concluait : « N'ai-je pas cause donc d'attendre la sanction cordiale et franche et la coopération officielle de la Table ? » (1)

La Table répartit qu'elle était tout disposée à prêter son concours pour l'effectuation de son projet ; mais venant aussitôt à ce qu'elle avait le plus à cœur, elle faisait observer que la Commission qui devait diriger le Collège aurait été contre le vouloir du gouvernement. Preuve en était la prohibition, en 1826, d'établir un Comité d'instruction publique dans les Vallées. Le Ministère de l'Intérieur s'y opposa alors ; il serait dangereux pour la nouvelle école d'insister sur ce point ; c'était la soumettre aussitôt à l'inspection gouvernementale. Cet empêchement, il faut l'avouer, venait à propos pour la Table ; c'est avec une satisfaction mal dissimulée qu'elle l'oppose à Mr Gilly, tout en ajoutant « *qu'elle n'y a qu'y faire* », que le veto vient de l'autorité supérieure.

Sa cause était gagnée, semblait-il, elle aurait enfin la direction du Collège, qui ne pouvait lui être plus longtemps contestée. Il n'en fut pas encore ainsi. — Puisque le gouvernement prohibe une Commission de mon choix, répondit M.r Gilly, j'élirai

---

(1) Lettre de Gilly à M.r Vinçon, sec. de la Table, 23 Sept. 1829.

une personne de ma confiance pour me représenter ; c'est elle qui dirigera le Collège. Il nomma ainsi à cet office J. P. Bonjour pasteur chapelain. Celui-ci résidait à Turin, il jouissait de la confiance de la Table, il était en rapport avec les ambassadeurs protestants, surtout avec l'ambassadeur anglais, il aurait pu correspondre plus facilement avec lui, toutes ces circonstances le désignaient à son choix. — C'est ainsi qu'il répondait aux désirs de la Table, en lui opposant une simple personne au lieu d'une commission. N'avait-il donc pas confiance en la Table ? — Ce qui est certain c'est qu'il voulait conserver lui-même la direction effective de son collège, tout en la confiant à une personne de son choix.

La Table enfin parla clair. Elle fit remarquer qu'on ne pouvait confier la direction du Collège à M.r Bonjour, sans se mettre en opposition avec ses propres droits d'administration centrale reconnue par l'Eglise, les Comités étrangers et le Gouvernement. Au reste, elle voulait bien s'effacer, par respect et par reconnaissance envers un bienfaiteur, et acquiescer à ce que le Collège fut administré indépendamment d'elle.

Ils en étaient à ce point, lorsque la rupture avec le Comité Wallon vint les rapprocher davantage. Gilly se voyant privé d'un secours sur lequel il avait trop compté, se tourna vers la Table, avec laquelle il chercha à établir une confiance réciproque parfaite. C'était le parti le plus sage. Il n'aurait pu effectuer son projet, sans sa puissante coopération. La Table représentait pour les Vaudois le principe d'autorité ; c'est à elle qu'appartenait l'initiative de toute réforme dans les Vallées ; c'est sous son patronage que devait se fonder le nouveau Collège. Par la force même des choses, plus encore que par convention, elle devait en assumer peu à peu toute la direction. Mais pour lors, M.r Gilly voulut lui adjoindre M.r Bonjour, son délégué spécial ; avec celui-ci elle forma la « *Commission du Collège* ».

La Table toutefois se trouvait dans une terrible impasse, entre deux ordres de bienfaiteurs, les Anglais et les Hollandais. Entrer dans les vues des uns, c'était presque être ingrats envers les autres. Il fallait cependant prendre son parti. Elle s'arrêta un instant à considérer sa voie. Plus de doute, le besoin d'un collège plus complet que l'Ecole Latine s'imposait, un homme providentiel en prenait toute la charge, il fallait le seconder de toutes ses forces, pour autant que faire se pouvait, sans offense au Comité Wallon.

Une bonne lettre qu'elle écrivit aux Commissaires atténua leur première impression défavorable. Ils virent avec satisfaction que l'enthousiasme de la Table s'était considérablement calmé; ils lui surent gré de la confiance qu'elle leur démontrait enfin, en leur donnant copie de la réponse même qu'elle avait faite au Rév. Gilly; cela changea beaucoup leur manière de voir dans toute cette affaire. Ils n'en maintinrent pas moins leur refus de coopération ; mais leurs rapports avec la Table redevinrent plus affables.

Rassurée de ce côté, la Table se disposa à concourir efficacément à l'effectuation du projet de Gilly. Sa première tâche devrait être de procurer les fonds nécessaires pour un édifice convenable. Condition expresse en avait été faite aux Vaudois. Mais il fallut avant tout résoudre une grande difficulté, savoir quel serait l'emplacement du futur Collège.

CHAPITRE III.

L'emplacement du Collège.

D'après la première intention de M.r Gilly, telle que nous l'avons vue dans son projet, le Collège devait surgir à La Tour, où l'ancienne Ecole Latine était établie depuis longtemps. Les rivalités toujours existantes entre les deux Vallées de S.t Martin et de Luserne, ainsi qu'entre leurs paroisses les plus importantes, ne tardèrent cependant pas à produire des dissensions. La perspective d'avoir en son propre territoire la nouvelle école était loin de leur être indifférente. Nul ne pouvait méconnaître les avantages énormes qu'elle leur procurerait. Aussi les communes de La Tour et du Pomaret, de St. Jean et de St. Germain, plus particulièrement en vue, se contestèrent-elles avec animosité ce privilège. L'esprit de clocher triompha un instant, l'intérêt général passa en seconde ligne.

La Table au reste offrit elle-même l'exemple de la division; ses membres de la Vallée de St. Martin étaient d'avis que le Collège devait s'ouvrir à St. Germain; les autres membres de la Vallée de Luserne insistaient au contraire pour qu'il fût fondé à La Tour. Les premiers, en majorité, le Modérateur en tête,

exposent leur demande à M. Gilly, en justifiant leur choix par toute une série de considérations.

Saint Germain c'est le lieu le plus central des Vallées; le nombre des Vaudois qui pourraient y envoyer leurs fils de leur propre domicile est aussi grand ou à peu près, que de n'importe quel autre endroit; à Saint Germain un particulier offre gratis le terrain nécessaire à l'établissement et donne ainsi l'exemple de la générosité. En outre, le pont qui va unir St. Germain avec le chemin royal de Fénestrelle relierait le Collège avec les grands centres; sans compter que les parents, qui se rendent une ou deux fois par semaine à Pignerol, pourraient approvisionner leurs fils, sur leur route, en évitant ainsi de plus fortes dépenses. Alors seulement les Vaudois des Vallées de Pérouse et de St. Martin, plus pauvres en général et moins instruits que leurs frères de la Vallée de Luserne, pourraient maintenir leurs enfants au Collège et profiter de l'instruction secondaire. Moins instruits que les Lusernois, ils contribueraient davantage à l'érection d'un collège à St. Germain, tandis que ceux de la Vallée de Luserne, plus instruits et comprenant mieux l'intérêt général contribueraient également. Enfin, la malheureuse rivalité qui régna de tout temps entre les deux Vallées serait par ce moyen, si non entièrement détruite, au moins tellement affaiblie qu'elle tendrait à disparaître.

Si toutefois La Tour devait avoir elle le privilège de posséder la nouvelle école, la Table (la majorité de la Table) proposait que M. Gilly, satisfaisant à la fois aux intérêts divers des Vallées, consentît à ce que l'argent des dix bourses projetées servît à salarier le régent d'une Ecole latine au Pomaret. Ainsi l'équilibre entre les deux Vallées aurait tout de même subsisté.

Toutes ces considérations, à vrai dire, ne persuadèrent point M. Gilly, que St. Germain fût plus indiqué que La Tour pour être l'emplacement du Collège. Du reste il ne pouvait rien décider avant d'avoir reçu la réponse du Comité Wallon; en attendant il déplora vivement les rivalités entre les Vaudois, il menaça même de retirer son don, si ceux-ci ne s'en rendaient dignes. Quant à établir une Ecole Latine au Pomaret, il n'en voyait pas la raison. C'eut été gaspiller dès l'abord les ressources du Collège, sans en retirer grand profit. Mieux valait, comme avait conseillé M. Monastier de Lausanne, réunir les moyens d'instruction pour les rendre efficaces.

Sur ces entrefaites la réponse du Comité Wallon, si long-

temps attendue, arriva. Après le refus qu'elle contenait, il ne fallait plus songer à La Tour. Si l'Ecole Latine devait rester indépendante en ce lieu, la nouvelle institution devait surgir ailleurs. Dans ce cas, St. Germain devait être choisi. Déjà Gilly avait annoncé à la Table sa victoire, et celle-ci s'en était réjouie avec les pasteurs de St. Germain et de Pramol, particulièrement intéressés à la chose, lorsque survinrert de nouvelles complications.

Tandis que St. Germain se réjouissait d'avoir été préférée, et avec elle toute la Vallée de St. Martin, les communes de la Vallée de Luserne se préparaient à lui disputer définitivement la victoire. Les deux Vallées rivalisent, avec une nouvelle ardeur, en offres généreuses, afin de s'accaparer le collège. De tous côtés pleuvent à Gilly des demandes, des propositions, des offres de terrain ou d'argent ou de concours personnels. A St. Germain, P. Vinçon offre le terrain nécessaire à la bâtisse; ceux de la Vallée de Pérouse se chargent des transports des matériaux de construction, de la préparation des pierres de taille, de l'excavation des fondements, de faire, en un mot, gratis la partie la plus grossière du travail. Mais la Vallée de Luserne ne reste pas en arrière; une souscription s'est bientôt élevée à plus de 10.000 fr. et promet d'arriver à 20.000; cinq ou six propriétaires de la Commune de St. Jean font à l'envi l'offre du terrain nécessaire; plusieurs personnes s'offrent de fournir les matériaux de la bâtisse, ainsi que de surveiller l'exécution du travail. « *Ce zèle des deux Vallées si honorable et édifiant me charme* » — écrivit M. Gilly.

La diffiiculté du choix n'en était qu'augmentée. Il fallut trancher: que le bien général prévale! « *Puisque le zèle est également ardent de part et d'autre, il faut accepter le local qui pourrait être de plus grande convenance pour toute la population vaudoise* ». Or la population de la Vallée de Luserne est supérieure en nombre à celle des autres Vallées vaudoises; un plus grand nombre profitera donc du Collège, s'il est dans la Vallée de Luserne: « *Je donne la préférence à la Vallée de Luserne et à la Commune de St. Jean, qui forme le centre de la population vaudoise, attendu la comunication et la direction des grandes routes, et dont la population est presque entièrement protestante, dont le souscriptions et les offres de local sont plus considérables* ». Mais pour compenser le sacrifice que la Vallée de St. Martin était appelée à faire, et plus encore

par respect envers la Table, qui l'avait demandée, M. Gilly concédait en même temps une Ecole Latine au Pomaret, en s'engageant à fournir un honoraire de mille frs. au recteur J. R. Peyran, fils du défunt Modérateur. (1)

La Table eut aussi une double surprise, dont une compensait l'autre. Elle en fut, au fond flattée, aussi s'empressa t elle de donner suite aux nouvelles décisions. Un mois n'était pas encore écoulé qu'une Ecole Latine était ouverte au Pomaret, et M. Peyran commençait ses cours avec une quinzaine d'écoliers. — Peu de temps après, le 27 Avril, la Commission du Collège se réunissait à St. Jean afin de visiter les divers sites qui avaient été offerts et d'en choisir le meilleur.

Au moment où elle allait fixer son choix, de nouvelles propositions l'engagèrent à surseoir à toute décision jusqu'au 17 Mai. C'étaient les requêtes que bon nombre de personnes notables de La Tour, d'Angrogne, de Villar et de Boby, adressaient à la Commission, pour que le Collège fût construit sur le territoire de St. Jean, il est vrai, mais vers les Appiots. On offrait le terrain nécessaire pour l'édifice au Baussan (Dr. J. J. Peyrot), aux Monnets (J. H. Vertu), à la Ciapera (M. Gîraudin), aux Marauda (Dan. Long) et aux Appiots proprement dits (Jean Long). St. Jean étant la Commune qui par intervalles a fourni le plus d'élèves à l'Ecole Latine, il est juste — disait-on — que le Collège soit sur ce territoire, ainsi que M. Gilly l'a déjà décidé. Mais d'un autre côté, pour la commodité des autres Communes, telles qu'Angrogne, La Tour, Villar et Boby, il convient que la nouvelle école soit dans le voisinage du grand chemin pratiqué, surtout les jours de marché par les habitants de ces Communes. En outre, les besoins journaliers tant des maîtres que des élèves demandent aussi que l'école soit placée près de La Tour, où ils peuvent facilement se pourvoir de ce qui leur est nécessaire, soit en état de santé, soit en cas de maladie. Enfin les localités proposées ont encore ce double avantage par dessus tout autre, d'offrir avec abondance une eau courante et limpide, un air pur, une situation agréable, et en cas de bâtisse des matériaux tant en pierre, sable, etc. qu'en boisage, à meilleur prix qu'ailleurs.

La Commission prit connaissance de toutes ces offres, ainsi que quelques autres encore, mais ne crut pas devoir fixer son choix. Dans son rapport à Mr. Gilly, elle se borne à faire obser-

---

(1) Lettre de M.r Gilly, I Mars 1830.

ver que toutes ces offres étaient à vendre, non pas à donner. Il paraît que tout d'abord elles avaient été comprises autrement. La Commission retourna ensuite vers le centre de St. Jean. Parmi les lieux qu'elle visita, deux ou trois seulement lui parurent réunir les conditions requises, savoir le jardin de J. J. Louis Bert notaire et secrétaire de St. Jean, dont l'offre avait été faite à Gilly lui-même, et deux maisons de M. Volle trésorier de l'Hôpital. Le premier était offert au prix de 8600 livres, mais il était tellement grevé d'hypothèques qu'on ne pouvait en effectuer l'achat sans danger. « *La maison de M. Volle située sur une charmante éminence est attigue à la maison curiale de St. Jean près du temple*, (1) écrivit la Commission. — *Ce lieu à notre avis est sans contredit le plus propre pour l'établissement en question, puisqu'il offre toutes les conditions exigées par votre lettre* ». La Table et M. Bonjour eussent sans hésiter arrêté leur choix si le prix n'en eût été trop cher. Le propriétaire offrait gratis 20 tables de terrain, pour sa propre contribution ; mais l'acquisition aurait coûté quand même 21.000 frs. ; il aurait fallu ensuite refaire la maison, qui n'aurait servi que par ses matériaux. Tout cela supposait une dépense infiniment supérieure aux moyens dont on disposait alors (2).

La Commission n'osa prendre sur elle de rien arrêter ; d'autant plus qu'il lui vint un doute sur la légalité de cette acquisition. Le gouvernement en effet avait toujours prohibé tout établissement public d'instruction dans le territoire de St. Jean. Preuves en étaient les démarches que l'on avait dû faire, à la Restauration, pour obtenir de continuer l'ancienne école centrale de St. Jean.

Cette nouvelle difficulté jointe à la cherté des terrains offerts, aux souscriptions peu abondantes de cette commune, suffit pour renvoyer toute délibération, concernant l'emplacement du Collège.

Tous ces contretemps devenaient de plus en plus fâcheux. Gilly en souffrait dans son cœur. Il eut recours à un dernier expédient : « *Selon moi, c'est le seul moyen de terminer la question, que la Commission me donne le choix de trois locaux convenables, l'un dans la vallée de Luserne, l'autre dans la val-*

---

(1) Elle est maintenant connue sous le nom de *la fontaine*, propriété des héritiers de D. Albarin.

(2) Les souscriptions de ceux de St. Jean s'élevaient à 12.000 frs. environ, et semblaient ne pouvoir sensiblement augmenter.

lée de S.t Martin ou de Pérouse et le troisième dans Prarustin, la terre médiate des Vallées, avec une liste des souscriptions qui seront maintenues quel que soit mon choix de l' emplacement. » Il faut pour cela que les Vaudois démontrent leur bonne volonté ; que s'ils ne peuvent accepter son don à cause des rivalités qui règnent parmi leurs communes, « *il faut lui donner une nouvelle destination et le consigner à la cause protestante ailleurs.* » Ce langage résolu fit impression aux Vallées. La Commission du Collège redoubla d'ardeur. Elle sentit alors toute la responsabilité qui aurait pesé sur elle, si l'avantage inappréciable d'une instruction secondaire, après avoir été généreusement offert aux Vaudois, leur était enlevé à cause de leurs dissensions. Afin de donner plus de solennité au choix qu'il fallait faire, la Table décida de convoquer avec la Commission plusieurs notabilités des Vallées. Ils se réunirent tous ensemble à La Tour, dans une salle de l' Hôpital, le 12 Août 1830. Le Modérateur exposa brièvement l' état des choses, puis il lut la dernière proposition de M.r Gilly. L'assemblée, après avoir examiné de près les différentes offres fut d'avis qu' il fallait procéder immédiatement au choix définitif d'un local. La vallée de S.t Martin, qui avait déjà son Ecole Latine, jouirait des bourses du futur Collège ; Prarustin n'était plus soutenu que par M. Gay de Prarustin ; la Vallée de Luserne devait donc avoir la pr férence. Il restait à préciser le lieu. La Tour finit par être choisie. Elle offrait de plus grands avantages à tous égards. Quoiqu'elle ne fût pas encore la « Ginevra italiana », elle était néanmoins la petite capitale vaudoise. Aussi lisons-nous, dans les correspondances du temps, des observations comme celle-ci : « *Il est naturel de croire que Messieurs les professeurs aimeront, après leurs pénibles occupations, jouir de la société, surtout en hiver ; où en trouveront-ils plus qu'à La Tour ? — Professeurs et étudiants peuvent tomber malades, nous avons ici médecins et chirurgiens et pharmaciens. Outre cela nous avons encore boucheries, boulangeries et boutiques de détails pour tous les besoins et comodités des pensions ; ce qui ne se trouve en nul autre endroit de nos Vallées* ». (1) Une offre d'ailleurs était faite, et des plus avantageuses. M. Brezzi membre laïque de la Table, offrait sa maison située au centre

---

(1) J. B. Vertu à la Table, 5 Avril 1830. Il avait offert sa maison à Mr. Gilly ; mais quoique très bien située, sur la place principale du bourg, elle était trop délabrée pour qu'on pût, sans trop de frais, y installer le Collège. Son offre ne fut donc point agréée.

même de La Tour, au prix de 20,000 frs. Ce prix était bien minime, comparé aux autres offres, car il s'agissait d'un bel édifice en parfait état et composé de 30 pièces. Son acquisition n'aurait amené aucune perte, au cas où le projet du Collège eût fait faillite; on l'aurait très facilement revendu. Quelque chose encore le recommandait à la Commission. Cette maison avait appartenu autrefois au *Corps des Vallées;* on l'appelait encore «*la maison des Vallées*»; on y avait tenu jadis l'Ecole Latine. Ce choix en outre aurait évité toute récrimination de par le Gouvernement et aurait permi d'ouvrir aussitôt la nouvelle école. Enfin il était permis d'espérer que les Commissaires hollandais, répondant au vœu de la population vaudoise, auraient un jour consenti à ce que leur Ecole fût incorporée au Collège.

L'assemblée proposa donc à M.r Gilly l'achat de la maison Brezzi. Prenant à la suite elle-même l'initiative des souscriptions jusqu'alors trop particulières et localisées elle délibéra d'adresser, par l'organe de la Table, un appel à toutes les Eglises, et d'envoyer une circulaire spéciale aux pasteurs afin de les intéresser plus directement à l'œuvre (1).

Inutile de dire que M.r Gilly approuva le tout, avec vive satisfaction. Il se voyait enfin, après une année entière de pourparlers, à la veille de l'ouverture de son école. Il envoya aussitôt quelque argent pour l'honoraire du Recteur, les bourses des élèves, et l'achat de livres classiques de première nécessité, insistant pour qu'elle se fît sans retard.

---

(1) La Commune de St. Jean fit encore une tentative, quelques mois plus tard, pour avoir le Collège. Mr. L. Bert fit parvenir à Mr. Gilly une pétition, signée du pasteur Mondon, du pasteur émérite Meille, du ministre Gay, du syndic, de six anciens, de six conseillers et de 65 propriétaires de St. Jean. Parmi les signataires de Villeséche, Massel, Maneille, Rodoret, Prali, Pomaret, Envers Pinache, St. Germain, Pramol, Prarustin, Rora et Bobi, se trouvaient les noms de sept pasteurs, onze syndics, 10 diacres, 33 anciens et 20 conseillers. St. Jean s'engageait à fournir un local convenable au Collège, sans que les autres Eglises fussent tenues de contribuer, contre leur gré. L'emplacement était, disait-on, préférable à tout autre; la crainte de prohibition de par le Gouvernement n'avait nul fondement. M. Gilly crut devoir communiquer la requête à la Table, pour qu'elle la prît en considération. Le zèle tardif de cette Commune l'avait ému. Cependant il n'était pas persuadé, à l'endroit du *veto* du Gouvernement; les dissensions religieuses qui divisaient alors cette Eglise, en outre, ne le laissaient pas sans appréhensions: «*ne serait-il pas funeste aux élèves de l'Ecole supérieure de la fixer parmi vous?* cfr. Lettre de Gilly à la Table, 30. 1. 1831.

La Table invita le Consistoire de St. Jean à produire les documents et les informations touchant sa requête; elle ne revint cependant pas sur sa délibération; la nouvelle offre, tout généreuse qu'elle fût, n'eut pas de suite.

Cependant la pauvreté des récoltes de l'année empêchait bon nombre de Vaudois cultivateurs d'effectuer à l'instant le paiement des sommes souscrites. Un nouveau retard serait survenu, sans nul doute, si M.r Brezzi n'avait mis à la disposition de la nouvelle école un local suffisant, dans la maison adjacente à celle qu'on devait acheter, gratis, pour un an et à titre d'essai.

La Commission s'empressa d'accepter cette offre généreuse. Rien ne lui allait mieux que d'ouvrir l'école dans un local provisoire. On aurait occasion, sans faire de grands sacrifices, de voir si le Gouvernement s'opposerait à la nouvelle institution. Les Vaudois d'autre part, voyant l'école en activité et comprenant mieux leur propre avantage, seraient tous disposés à contribuer à l'achat du local. On pensa alors sérieusement à inaugurer le Collège.

CHAPITRE IV.

L'ouverture du Collège.

On ne pouvait songer cependant à l'effectuation intégrale du projet du Collège, tel que Mr. Gilly l'avait proposé. Il fallait l'adapter aux circonstances, le modifier, le réduire, commencer d'en faire l'application.

Le refus de coopération des Commissaires hollandais ne constituait pas au fond ce grand empêchement qu'on avait cru d'abord. On pouvait bien leur laisser gérer leur Ecole Latine, comme par le passé, tout en la considérant comme faisant partie de l'institut supérieur des Vallées. Au lieu de commencer par les premières années de grammaire, la nouvelle école aurait les classes supérieures de réthorique ou de belles lettres, de philosophie et de théologie. Il y aurait eu deux écoles distinctes, aussi longtemps qu'aurait persisté l'opposition des Commissaires ; mais les deux n'auraient effectivement formé qu'un collège, le Collège Vaudois.

La besogne n'en était pas moins grande. Comment fonder une école si complexe, en un seul jour? Où donc trouver les professeurs, où trouver les élèves? Le Gouvernement aurait-il permis à la nouvelle institution de surgir ainsi toute faite, sans autorisation aucune?

Pour bien commencer, il fallait fonder une classe, élire un seul professeur, se contenter de quelques élèves que les Ecoles Latines fourniraient et passer inaperçu, au moins pour lors, du Gouvernement.

Une personne semblait clairement désignée à l'office de premier professeur; c'était un membre de la Commission, J. P. Bonjour chapelain. Actif et capable, son expérience de deux ans et demi de recteur de l'Ecole Latine lui aurait encore facilité sa tâche; on n'aurait pu faire un meilleur choix. Aussi la Table ainsi que M. Gilly l'auraient-ils nommé de prime abord, s'il n'avait déjà renoncé autrefois à la carrière de l'enseignement, pour occuper le très honorable poste de chapelain des trois Légations protestantes près la Cour de Turin. On le pria de bien vouloir prendre les rênes de la nouvelle école, au moins *ad interim*, sans qu'il dût pour cela discontinuer de ses fonctions de chapelain. Sur son consentement, demande fut faite par la Table aux Légations, afin qu'elles permissent à M. Bonjour de fixer, pour quelques mois, son domicile aux Vallées. Quoique très favorables d'ailleurs aux intérêts vaudois, les Légations protestantes répondirent que les fonctions de chapelain à Turin étant incompatibles avec celles de professeur à La Tour, elles ne pouvaient consentir à ce qu'on leur demandait.

Force fut donc à la Table de chercher ailleurs. Ses yeux se portèrent alors sur un jeune *ministre*, récemment installé dans l'Eglise de Macel. Avec l'approbation de M. Gilly, elle nomma professeur Jean Revel de St. Jean, « *convaincus que ses talents et la douceur de son caractère. ainsi que le zèle qu'ils lui connaissaient, le rendaient très propre à soutenir avec succès et dignité les graves fonctions de sa nouvelle carrière* (1).

On lui fixa un programme d'enseignement. Si longtemps que les circonstances ne permettaient pas d'avoir plus d'un professeur, celui-ci devait donner les cours suivants :

a) de grammaire française, *b*) de langue italienne, *c*) de langue latine, *d*) de langue grecque, *e*) de géographie et élémens de sphère, *f*) de religion, conformément à la confession de foi des Eglises Vaudoises, *g*) un cours d'histoire. — Son traitement annuel était de 1500 livres, assignées par M. Gilly, à dater du 1er Janvier 1831.

---

(1) La Table à Gilly, 13 Décembre 1830.

Par délibération de la Table, à la date du 17 Février 1831, l'ouverture du Collège fut fixée au 1er Mars. Le même jour devait avoir lieu à La Tour, dans la maison de l'Hôpital vaudois, l'examen des jeunes gens qui se présenteraient pour être introduits à l'*Ecole supérieure*, on voulait s'assurer qu'ils fussent en état d'en suivre *« les leçons, qui serviront à l'instruction de la jeunesse destinée aux professions diverses »*. En même temps les bourses établies par le fondateur leur seraient assignées d'après un règlement spécial. L'ouverture du Collège et l'examen en question furent publiés dans toutes les Eglises, le Dimanche, 20 Février.

Le 1er Mars arriva. Ce fut un jour solennel pour les Vallées. La Commission du Collège se trouva réunie avec la Commission d'examen, qu'elle avait nommée dans les personnes du professeur Revel, du doyen Mondon de St. Jean et de César Rostaing de Prarustin. On procèda tout d'abord à l'examen d'introduction. Les meilleurs élèves de l'école hollandaise étaient présents, ainsi que quelques autres élèves venus de loin. Neuf d'entre eux furent admis au Collège. Il importe de connaître les noms des premiers élèves. Ce furent:

1. Peyrot Jean de la Tour; 2. Meille J. P. de St. Jean; 3. Brezzi Goante Frédéric de La Tour; 4. Caffarel Pierre Paul de St. Jean; 5. Malan Auguste de St. Jean; 6. Cardon Philippe de Prarustin; 7. Odin Daniel d'Angrogne; 8. Godin Barthélemi de Prarustin; 9. Gay François du Villar.

Ils sortaient tous de l'Ecole Latine de La Tour, eccepté les deux de Prarustin qui avaient fait leurs préliminaires sous la direction de leur pasteur. Cinq élèves remportèrent une bourse de cent frs.: Cardon, Odin, Gay, Meille et Godin; des secours particuliers devaient être distribués plus tard aux élèves pauvres et diligents.

Mr. Revel fut ensuite installé comme professeur. Après la partie officielle, on eut un banquet, pour célébrer l'évènement du jour. Les deux Commissions y prirent part, avec les principales notabilités du pays. On parla beaucoup d'instruction et de progrès, on entrevit un avenir plein d'espérances. La note de la reconnaissance ne fit pas non plus défaut. Les Vaudois démontrèrent avec éclat, écrivit la Table, leurs sentiments de gratitude envers M.r Gilly, en portant plusieurs toasts à sa santé. Il y eut de l'enthousiasme chez plusieurs; la cause de l'instruction eut son entraînement; le peuple, très calme à l'ordinaire, fut

ému ce jour-là. Il se promit de profiter des avantages immenses que le nouvel établissement allait lui procurer.

Quelques jours après eurent lieu, par anticipation, les examens d'admission à l'école latine. Il semblait convenable de combler le vide produit par la promotion des sept élèves à l'école supérieure par de nouvelles recrues, d'autant plus qu'un grand nombre de nouveaux élèves attendaient avec une vive impatience le moment d'y être admis. On vit alors accourir de tous côtés de jeunes concurrents au sept places vacantes ; ils étaient si nombreux (33) qu'ils ne purent trouver place dans la salle ordinaire de l'école ; on dut les installer dans le temple des Coppiers et les faire écrire sur les bancs.

M.r Revel prit aussitôt possession de l'appartement qui lui était destiné, dans la maison Brezzi. Une modeste chambre, meublée à la hâte de tables, chaises et bancs (1), fut transformée en salle d'école. On s'y trouvait un peu à l'étroit ; mais on s'y sentait bien. Tel fut le premier commencement du Collège.

Il ne dura pas longtemps. Professeur et élèves étaient assidus à leur tâche depuis trois jours, lorsque M.r Revel fut mandé inopinément auprès de M.r Bert ex-modérateur, par l'Intendant de Pignerol. Ce magistrat lui portait défense, de par le Ministère de l'intérieur, de continuer son office, vu que la nouvelle école n'était pas autorisée par le Gouvernement.

Qu'était-il arrivé ? — Rien de nouveau La joie qu'avaient éprouvée les Vaudois, à l'occasion de l'ouverture du Collège n'avait pu rester cachée ; elle avait donc percé aux yeux de leurs éternels ennemis en soutane. Ceux-ci en furent tellement indignés, qu'ils n'eurent rien de plus pressé que d'en faire rapport à l'autorité supérieure. La calomnie n'était pas leur faible, toute arme était bonne contre des hérétiques. Ils n'eurent même pas besoin de recourir à elle, cette fois-ci ; il leur suffisait de rapporter le grand projet que l'on commençait d'effectuer aux Vallées, ainsi que les grandes espérances qu'on y avait conçues, pour entraver l'œuvre des Vaudois. Il n'en fallait pas tant sous le règne paternel du Roi Charles Félix. Ordre fut aussitôt émané que l'on fermât le Collège.

« *Quel coup de foudre pour le professeur et ses élèves ! Quelle consternation chez les membres de la Table, les pas*

---

(1) La Table alloua pour l'ameublement de la classe la somme de 150 fr. ; cfr. Délibérations de la Table, 1 Mars 1831

leurs et le peuple des Vallées! » Cependant il fallut obéir. L'école fut interrompue jusqu'à nouvel ordre ; en attendant on fit les démarches nécessaires pour la rouvrir.

CHAPITRE V.

La Requête.

La Commission du Collège se réunit d'urgence afin d'aviser à ce que le décret d'interdiction de la nouvelle école fût abrogé. La voie à suivre était simple. Le Ministre de l'Intérieur avait ordonné la fermeture du Collège sous prétexte que celui-ci n'était point autorisé par le Gouvernement. Il fallait donc démontrer, par de bons arguments, comme quoi il était réellement autorisé, soit directement par une sanction légale, soit indirectement par une sanction consuétudinaire ; au cas contraire, il fallait en obtenir l'autorisation du Roi, en lui adressant une supplique.

Quant à cette dernière alternative il n'y fallait point songer ; on ne pouvait attendre une telle concession de la part du Roi Charles Félix. Les Vaudois se souvenaient bien de l'accueil que ce prince avait fait à leur députation, lorsqu'il venait de monter sur le trône. Ils n'avaient pas oublié les paroles royales qui motivaient son refus de la recevoir : « *Dites-leur qu'il ne leur manque qu'une chose, c'est d'être catholiques.* » Or le Collège n'avait pas précisément en vue de communiquer aux Vaudois la seule chose qui leur manquait. Tant s'en faut. Aussi la Commission ne crut-elle pas à propos d'invoquer la faveur du Roi.

D'un autre côté elle ne pouvait pas non plus prétendre d'avoir reçu précédemment l'autorisation de fonder un Collège, comme celui qu'elle venait d'inaugurer. Le seul expédient qui lui restait était bien celui-ci : démontrer que l'école qu'on venait de fonder « *n'était pas une nouveauté, mais simplement la continuation de celle qui existait autrefois et qui avait été supprimée par suite des circonstances* ». C'est ce que fit la Table (la Commission disparaît aux yeux du Gouvernement), dans une requête fort habile, à l'adresse de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

« Déjà depuis plus d'un demi-siècle Messieurs les Commissaires de Hollande fondèrent parmi nous et dans la Commune de La Tour un établissement d'instruction, divisé en 1782 en deux Ecoles, l'une sous la surveillance d'un Précepteur Laïque, chargé du soin d'instruire les commençants, l'autre sous celle d'un Recteur Ecclésiastique, qui s'occupât des enfants les plus avancés. Cet établissement subsista ainsi jusqu'en 1811, époque où la Hollande ruinée par sa réunion à la France fut forcée de nous retirer ses secours. Après la restauration les Hollandais replacés insensiblement dans un état plus prospère voulurent bien encore se souvenir de nous et leurs bienfaits nous valurent depuis lors jusqu'à maintenant une des deux Ecoles. Insuffisante cependant à nos besoins, un Réverend Anglais le reconnut, et dans sa philantrophie toute chrétienne, il chercha à y suppléer par l'offre généreuse qu'il nous fit de nouveaux secours. Nous nous prévalûmes de ses dispositions bienveillantes et réorganisâmes l'Ecole qui nous manquait, en confiant comme par le passé sa direction à un Ecclésiastique ».

Tout cela était vrai ; nul ne pouvait le mettre en doute. Cependant la difficulté n'était point encore enlevée. On aurait pu objecter : mais la nouvelle école, plus qu'une simple continuation, veut être un développement de l'ancienne. La Table, prévoyant l'objection, ajoute aussitôt :

« Quant au but de cette Ecole que peut-être l'on a fait envisager comme devant recevoir plus d'extension que n'en a aucune de nos Ecoles, nous pouvons encore assurer que les objets d'enseignement devaient être les mêmes que par le passé ».

Ici l'argument était faible, il était même à côté de la vérité. Certes, l'école telle qu'on l'avait commencée n'était qu'un degré au dessus de celle déjà existante et continuait en quelque sorte l'ancienne Ecole Latine Supérieure ; mais l'école telle qu'on la projetait dépassait infiniment les anciens objets d'enseignement et ne pouvait s'identifier avec l'autre. La Table ne put-elle croire alors à la prochaine réalisation du projet du Collège et s'adaptait-elle ainsi à le réduire en une simple école latine supérieure ; ou bien était-ce le manque de sincérité qu'on observe souvent chez les opprimés contraints à dissimuler le fond de leur pensée et leur secrète intention ?

Quoi qu'il en soit, la Table ne voyant dans cet établissement que la continuation d'une école interrompue, par suite des circonstances, et appuyée sur une déclaration récente du

Ministère de l'intérieur (1 Juillet 1826), d'après laquelle la Table devait pourvoir à l'instruction des Vallées « *par ses moyens et selon que cela s'est pratiqué par le passé* », elle protestait de n'avoir pas douté seulement qu'il n'entrât dans ses attributions de remettre en activité l'école dont il s'agissait, sans être tenue de faire auprès de l'Autorité d'ultérieures démarches.

Tel étant le véritable état des choses, la Table s'en appelait à la haute Justice du Ministre, afin qu'il voulût bien permettre *de rouvrir l'école dont les fonctions venaient de discontinuer par ses ordres.* C'était donc la justice de l'autorité plus que sa faveur qu'elle invoquait ; on n'aurait pu poser plus habilement la question.

La requête était accompagnée d'un mémoire de l'ex-Modérateur P. Bert. La grande considération dont ce dernier jouissait auprès des Autorités civiles et ecclésiastiques l'avait désigné pour écrire un exposé succint et fidèle des actions incriminées. On adressa le tout à M. Bonjour, chapelain et membre de la Commission, pour qu'il le présentât lui-même au Ministre.

Avant de rien entreprendre néanmoins, il était prudent de se conseiller auprès des ambassadeurs protestants, à l'intercession desquels les Vaudois étaient redevables de maints privilèges. M. Bonjour, que sa position de chapelain rapprochait d'eux plus que tout autre, s'ouvrit à M. Foster. Celui-ci, en homme pratique, voulut tâter le terrain avant tout, peut-être même le préparer à un heureux résultat ; aussi se rendit-il lui-même chez le Ministre pour savoir ce qu'il en pensait. M. de Falquet répondit tout simplement que l'école des Vaudois avait été fermée parce qu'elle n'avait jamais été autorisée ; qu'elle était bien la continuation d'une école plus ancienne, mais qui ne datait que du Gouvernement français. Au reste, il était tout disposé à prendre de nouvelles informations.

Le moment était donc favorable pour lui adresser la requête ; M. Bonjour la lui remit sans retard.

Les documents officiels nous manquent ici pour suivre pas à pas le développement de la question. L'influence des ambassadeurs protestants se fit sentir, sans doute, pour autant que leur délicate position leur permettait d'agir. L'ambassadeur anglais fut le plus remuant. Il devait être le plus autorisé à se mouvoir dans le sens des Vaudois, par son propre Gouvernement, car M. Gilly écrivit à la Table qu'il avait averti son Gouvernement « *des procédés qui ont lieu chez vous, dans l'espoir qu'on autorisera*

notre ambassadeur à Turin de s'intéresser et de se démener en votre faveur ». L'ambassadeur de Prusse n'épargna pas non plus son influence ; le comte Waldbourg Truchsess était grand ami des Vaudois.

Malgré cela, la requête restait sans réponse. Peut-être aurait-on dû attendre longtemps encore, si un grand évènement n'était survenu, qui changea la face des choses.

Le 17 Avril 1831, Charles Félix mourut ; Charles Albert lui succéda, « *sans qu'il y eût cinq minutes d'interrègne* ». Le passé contradictoire du nouveau Monarque, son caractère foncièrement bon mais irrésolu, faisaient surgir en même temps de vives espérances et de grandes craintes. « *L'essentiel pour nous, écrivit M. Bonjour, sera de voir la manière dont s'annoncera notre nouveau monarque et les dispositions qu'il manifestera envers les Vaudois en particulier* ».

Le roi s'annonça bien pour tous, y compris les Vaudois. Leur requête fut enfin exaucée ; un mois s'était à peine écoulé, qu'une dépêche du premier Secrétaire d'état pour les affaires etrangères (datée du 26 Mai 1831), à l'Intendant de Pignerol, annonçait que S. M., eu égard aux circonstances *tout en reconnaissant l'Ecole Latine déjà existante*, permettait qu'une nouvelle école fût ouverte à La Tour, en faveur des Coreligionnaires.

Quelques jours après la divulgation de cette bonne nouvelle, la députation qui se rendit auprès du nouveau monarque pour lui offrir les hommages du peuple vaudois, en reçut la confirmation de la bouche même de Charles Albert. Répondant au Modérateur Rostaing, qui lui avait fait un discours d'occasion, il dit : « *Je suis sensible aux sentiments que vous me témoignez, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous rendre heureux. Mais on ne peut pas faire tout à la fois ; il faut aller tout doucement et faire peu à peu. J'ai déjà dit de rouvrir votre Ecole, fermée sur la fin du règne précédent* ».

On était loin cependant d'avoir obtenu la sanction pleine et entière du Collège projeté, car la permission accordée n'était pas sans réserve. Le roi, pressé par son entourage, avait dû atténuer sa faveur par toute une série de restrictions. C'est ainsi que l'enseignement du Collège ne devait aller au delà des humanités ; les élèves ne devaient pas dépasser le nombre de 12 à 15, au plus ; tout livre introduit dans l'école devait être soumis à la révision de l'Intendant de Pignerol ; la nomination des professeurs devait être approuvée par lui ; enfin il serait de sa

compétence de visiter l'école une fois par an ou davantage, s'il lui semblait bon.

C'étaient là bien des modifications au projet du Collège, tel que M. Gilly et les Vaudois l'avaient formulé. N'importe, c'était tout de même une bataille gagnée ; la nouvelle école avait enfin une valeur légale ; son développement ultérieur en bénéficierait tout entier. Les premiers pas étaient faits et bien faits ; rien n'empêchait qu'on ne continuât à marcher à l'avenir. Charles Albert n'avait-il pas dit qu'il fallait aller doucement et faire peu à peu ? D'ailleurs les restrictions mêmes n'étaient pas trop gênantes. Le nombre limité des élèves ne constituait pas pour lors un empêchement sérieux ; l'avenir aurait eu son souci. Quant au contrôle de l'Intendant, on n'avait pas raison de le craindre. Ce magistrat était généralement une personne digne et instruite, dont les conseils et les directions ne pouvaient qu'être utiles ; mais surtout sa présence et son inspection auraient donné une valeur légale aux certificats d'études délivrés au Collège, au croire de la Table, de telle sorte que les Vaudois désireux de se donner aux professions du notariat, de la chirurgie et de l'arpentage, auraient par cela même libre accès aux écoles et aux universités de l'état. C'était là un privilège tout autre qu'indifférent, pour les Vallées.

Somme toute, les délateurs qui avaient voulu anéantir le projet du Collège, lui rendirent un service signalé. Ils sollicitaient du Gouvernement l'interdiction de la nouvelle école, ils en provoquèrent l'autorisation.

Le méchant fait une œuvre qui le trompe.

LA SOUMISSION DES VALLÉES VAUDOISES

À Charles Emmanuel Ier

en 1594

La guerre qui éclata entre la France et le duc de Savoie en 1588, à la suite de l'invasion du Marquisat de Saluces, est fort importante, car elle eut pour résultat de rendre plus italien et plus uni ce petit Etat, auquel étaient réservées de si brillantes destinées. Elle est aussi une des plus riches en épisodes, qui se rattachent à la lutte acharnée soutenue par deux adversaires, également braves et rusés, qui apprirent alors à se connaître et à s'estimer, c'est à dire par Charles Emmanuel I et François de Bonne, sire de Lesdiguières. Comme le récit de toutes les péripéties, auxquelles le traité de Lyon (1601) mit un terme, a été fait par les nombreux historiens de la maison de Savoie, il me semble inutile de le répéter. Je me contenterai donc d'examiner en peu de mots le rôle que durent y jouer les Vaudois, au sujet desquels je publierai quelques documents inédits.

Vers la fin du mois de septembre de l'an 1592, Lesdiguières, profitant des embarras que son rival commençait à rencontrer en Provence, envahit à l'improviste le Val Pérouse, dont il s'empara presque sans coup férir; puis, après une tentative infructueuse contre Pignerol, il se dirigea avec son armée vers le Val Pélis. Les habitants avaient préalablement envoyé des députés à Turin, pour demander aide et conseil à la duchesse Catherine. Il leur avait été répondu qu'ils eussent à se régler selon les circonstances; ils furent donc obligés à fournir de Lesdiguières les vivres dont il avait besoin. Les châteaux de la Pérouse et de la Tour, qui auraient pu prolonger la résistance, s'étant rendus le 2 et le 3 octobre, le vainqueur, devenu le maître non seulement des deux vallées, mais d'une bonne partie de la plaine, pensa à y établir la domination française, qui aurait eu l'avantage d'assurer ses communications avec l'autre versant des Alpes et de lui laisser une porte ouverte pour envahir le reste du Piémont.

Il fit donc sommer les seigneurs et les principaux habitants des environs de se rendre le 1.er novembre à Briquéras, pour y prêter serment de fidélité au roi de France : et, après quelques objections, Vaudois et Catholiques durent se soumettre à sa volonté. Nous ne savons pas si un tel acte rencontra les mêmes difficultés chez les membres des deux confessions religieuses ; car Gilles, à qui nous devons presque tous les détails qui se rapportent à cette époque, ne nous en donne guère à cet égard, peut-être parce qu'après le retour des Vallées sous la domination des princes de Savoie il ne jugea pas convenable d'insister sur certains faits, qui auraient pu prêter le flanc à de nouvelles accusations et tracasseries. Il est cependant probable que les Vaudois aient accueilli plus volontiers que leurs adversaires le joug d' un prince qui avait été huguenot jusqu ' alors, et dont le représentant attitré ne devait que plusieurs années plus tard abandonner la religion de ses ancêtres (1).

La lutte continua avec une alternative de succès et de revers pendant l' année 1593 et pendant la première moitié de l ' année suivante ; et quoique les Vaudois eussent beaucoup à souffrir de la disette, des maladies et de nombreuses escarmouches, il est à supposer qu'ils n'eurent pas trop à se plaindre d' avoir changé de maître, vu qu'ils furent traités avec des égards, auxquels ils n'étaient pas accoutumés, et qu'il leur fut possible de s'affranchir du paiement des dîmes, et peut-être même de s'emparer de quelques uns des biens du clergé romain.

Un tel état de choses ne devait cependant pas durer longtemps. Après quelques attaques dont les communes de la Tour et Saint Jean eurent fort à souffrir, et après la prise de Briquéras, dont les Français avaient fait leur place d'armes en Piémont, et qui fut enfin reconquise par Charles Emmanuel, revenu de Provence et soutenu par les Espagnols, Lesdiguières, à qui il ne restait désormais que les forts de Cavour et de Mirabouc, fut obligé de repasser les monts et d'abandonner à leur sort ceux qui étaient devenus pour un instant les sujets d'Henri IV.

---

(1) Gilles, Histoire ecclésiastique des Eglises Vaudoises, Pignerol, Chiantore et Mascarelli 1881, t. II, pag. 37 et suiv.; cfr. Rorengo, Memorie Historiche etc., Torino per gli H.H. di G. D. Tarino, 1849, pag. III et suiv. ; Ricotti, Storia della Monarchia piemontese Firenze, Barbèra, 1861. t. III, pag. 156, et suiv., et mon article sur les Seigneurs de Luserne, inséré dans ce même Bulletin, n 14, pag. 30-34.

Après son départ, Gilles, dont le témoignage est fort précieux vu qu'il assista à la plupart des évènements dont il nous a laissé un fidèle souvenir dans ses chroniques si simples, si naïves et si attachantes, dit que: « le bruit se fit grand, que le Duc vouloit prendre cette occasion pour exterminer les réformés des Vallées, qui avoyent presté le serment de fidélité au roy ». Mais comme les catholiques, qui habitaient au milieu d'eux, s'étaient pour la plupart rendus coupables du même crime (si tant est qu'on puisse appeler de ce nom un acte, auquel tout le monde avait été contraint, sans que le souverain légitime eût rien pu faire pour l'empêcher) et que d'ailleurs Charles Emmanuel, qui voulait à tout prix obtenir gain de cause dans la lutte inégale engagée contre la France, avait trop de bon sens pour renoncer à l'aide d'une partie de ses sujets, il parut bon de recourir à la douceur, et après des pourparlers, dont nous ignorons les détails, l'on décida de recevoir en grâce la population des Vallées.

Le duc s'étant retiré à Turin après la prise de Briquéras, le commandant des troupes, demeurées aux environs de ce bourg, invita les Vaudois à lui envoyer des députés, auxquels il dit qu'il avait été chargé d'exterminer tous les rebelles: mais que vu le grand nombre de personnes innocentes, comme les femmes et les enfants, il avait compassion d'eux et qu'il les invitait par conséquent à se jeter promptement aux pieds de S. A. Ces menaces, qui étaient probablement destinées à effrayer les Vaudois, et ces conseils eurent le résultat auquel on pouvait s'attendre: de sorte qu'après avoir obtenu un sursis par le moyen du marquis Porporati (1), les habitants des deux Vallées se réunirent au mois de novembre pour aviser au meilleur moyen d'obtenir leur pardon.

Il ne m'a pas été possible de retrouver le texte des délibérations prises par les communes de Pinache, du Villar Pérouse, de Pramol, de Saint Germain, de Rocheplate, Saint Barthélemy et Prarustin, qui s'est peut-être égaré. En revanche on conserve dans les Archives d'Etat de Turin (2) une copie presque illisible de celles qui furent faites, le 9 et le 11 novembre 1594, par celles d'Angrogne et Saint Jean, la Tour, le Villar et Bobi, qui y avaient

---

(1) peut-être Gaspard, beau-frère des comtes Charles François et Emmanuel Philibert de Luserne. Voi Bulletin etc. n. 13 p. 104.

(2) Prov. di Pinerolo, m V, n. 2 et 3; et m. X, n. 23.

été invitées soit par le comte Fabrice Rorengo (1), soit par Béatrix de Savoie, veuve du comte Charles de Luserne.

Ces quatre documents ont une certaine importance, parce qu'ils nous permettent de savoir quels étaient les chefs des familles qui peuplaient alors la vallée et qui ont pour la plupart laissé des descendants, habitant encore de nos jours les mêmes endroits, où vécurent leurs ancêtres : Il est en effet facile de constater que les noms qu'on trouvera ci-après n'ont guère changé ni à Angrogne, ni à Saint Jean, ni à la Tour, ni ailleurs. D'un autre côté on peut voir aisément que les Vaudois formaient alors la grande majorité, et que même dans les communes où ils avaient une certaine importance, les catholiques, bon gré mal gré, fraternisèrent avec eux : on peut voir aussi que les communes étaient à cette époque assez bien organisées.

A la tête de chacune d'elles il y avait, sans compter le podestat, nommé par les Seigneurs, les syndics et les consuls ou conseillers. Ainsi nous trouvons à Angrogne 2 syndics et 4 consuls ; à Saint Jean 1 syndic et 5 conseillers ; à la Tour 1 syndic, 4 consuls et 3 *credendarii ;* au Villar 2 syndics ; à Bobi 2 syndics et 7 conseillers. Il est cependant probable qu'une partie d'entr'eux n'ait pas pu assister aux assemblées de novembre, vu que Saint Jean et la Tour n'y envoyèrent qu'un de leurs syndics.

Il est aussi presque certain que les membres des différents conseils étaient tous Vaudois, sauf à la Tour, où les catholiques, à cause de leur nombre et de leur influence, devaient avoir la moitié des charges ; car outre le syndic François Ughet, qui est peut-être le même personnage, mort quelques années plus tard dans les cachots de l'Inquisition (2), les catholiques devaient en avoir un autre, dont nous ignorons le nom. Nous devons aussi considérer comme n'étant pas Vaudois le consul Jean Appia, qui est sans doute le vieux capitaine, que Gilles appelle un des plus considérables entre tous les papistes du Val Luserne, et dont il loue la modération (3).

---

(1) De Campillon, fils de Michel et de Marguerite Manfredi. Il avait lui aussi prêté serment de fidélité au Roi de France.

(2) Gilles, t. II. p. 77. S'il s'agit de lui, il se serait retiré plus tard à Pinache, où l'un de ses fils était pasteur.

(3) t. II. p. 100-101.

Les principaux chefs de famille de la vallée assistèrent aux assemblées de novembre ; ainsi Angrogne en envoya 82, dont 6 étaient peut-être catholiques ; Saint Jean 48 ; la Tour 46 ; le Villar 69, et Bobi 51 (1). — La plupart des noms existent encore ; d'autres sont simplement demeurés pour indiquer certaines localités, tels que Martinaglio à Angrogne ; Bellonatto et Curto à Saint Jean ; Copero, Gouanta (2), Rossencho, Bruno (3), Cupino (4), Condreto (5), Guichiardo, Cabriolo (6) à la Tour ; Chialmitio e Moussa au Villar, et Ruata (7) à Bobi. D'autres ont changé de commune ; tels que Perino au Villar, dont nous conservons le nom dans un hameau de la Tour (8) ; Aloerio e Bodet à Bobi, que l'on retrouve également à la Tour (9). D'autres encore appartiennent à des familles maintenant éteintes ; tels que Bartholomio (10), Imberto, Camosso, Agliaudo à Angrogne (11) ; Rosello (12), Smeriglio (13), Nattone, Gulliermone, Maria (14), Simondetto (15) à Saint Jean ; Compayro, Allamburgo, de Oddoli (16), Giorgino (17), Passeroto (?) à la Tour ;

---

(1) Il est fort difficile de fixer le nombre des chefs de famille catholiques. Saint Jean en comptait peut-être 6 ; la Tour une douzaine ; le Villar de 6 à 10. Quant à Bobi, il n'yt avait probablement que des Vaudois.

(2) Cette famille existait encore dans la première moitié du XIX.e siècle. Un de ses membres, Paul Goanta, fut pasteur d'Angrogne de 1801 à 1826. — A cet égard il serait fort intéressant de recueillir les anecdotes qui se rapportent à nos anciens pasteurs. Ainsi nous savons que M. Goanta, buveur émérite, avait l'habitude, après avoir *tirà soun preic* (c'est-à-dire après le culte), d'aller marquer les points aux bons Angrognins, qui sanctifiaient le dimanche à leur manière, en jouant aux boules sur la place de St. Laurent.

(3) cfr. la Ruà des Bruns.

(4) Nom de famille du martyr vaudois Barthélemy Coupin. V. Gilles t. II. p. 106 et suivantes.

(5) Famille catholique, originaire d'Abriès.

(6) A disparu pour laisser place aux anciens surnoms Meille et Verné, des Chabriols.

(7) Surnom de la famille Billour.

(8) Chiot Prin.

(9) Les Alouïc et Rocca Boudet

(10) Nom de famille du dernier pasteur qui mourut de la peste, en 1631.

(11) Ces derniers noms se rencontrent cependant ailleurs.

(12) Nom de famille du pasteur Daniel, mort de la peste en 1630.

(13) Famille catholique: cfr. mon Histoire des Seigneurs de Luserne.

(14) Nom de familles catholiques et vaudoises, et d'une localité à Angrogne.

(15) Encore représentée à Angrogne et Prarustin.

(16) Voir Gilles et mon Histoire des Seigneurs de Luserne. Surnom d'une famille Roland.

(17) Localité à S. Jean.

Albericco (1), Rosello, Filippo, Ciciliano, Pollotto, Roetto (?) (2), Gignoso (3), Minano, Peccollo (4), Ferrando, Arduino (?), Violino (?) (5), Monino (?) (6), Falconero, Reale, Marrazzo, Peyretto (?) (7) au Villar ; Pagliazzo (8), Ribero (9), Cordero, Felimondino, Arduino, Brianza (10), Fauoudo à Bobi. — Souvent le sobriquet a remplacé le nom de famille ; on en a déjà vu quelques cas ; en voici d'autres : Coisono deto Stringato ; Girardeto alias Lantareto ou d'Artusio.

Voici maintenant le procès-verbal des assemblées de novembre :

PROCURA DELLE COMMUNITÀ D'ANGROGNA E S. GIOUANNI PER CONUENIRE COL DUCA CARLO EMANUELE PER QUANTO LE VIENE DOMANDATO PER PARTE DI D^A S. A. PER RIGUARDO DELLA GUERRA, ET OTTENERE DALLA MEDESIMA LA CONFIRMAZIONE DELLE LORO FRANCHIGGIE, IMMUNITÀ E LIBERTÀ DI VIVERE IN DETTI LUOGHI.

L'anno del Signor nostro mille cinque cento nouanta quatro la settima inditione et li noue di nouembre fatto in hengrogna val di Luserna et nella confrateria presso la piazza publica di esso logho alla presentia di Antonietto mallanotto et Bernardino mallanotto di san Giouanni valle di essa luserna Bartholomeo riuoira et Dauid bastia di detta hengrogna testimoni alle infrascritte cose richiesti et adhibiti. A tutti sia manifesto si come hoggi all'istantia delli nobili sindici instanti per il mandamento

---

(1) Peut-être Alberino.

(2) Famille catholique existant encore au Villar.

(3) V. mon Histoire etc. Surnom des familles Janavel.

(4) Cette famille existait encore dans la première moitié du XIX.e siècle. A cette époque quelque mauvais plaisant de la Tour appelait le hibou *lou gial di Pecoul* (le coq des Pecoul) Surnom d'une famille Ayassot.

(5) Il y a encore au Villar et à Bobi des localités appelées Ferrand, Arduin, Violin, et une famille Arduin

(6) Nom d'un pasteur de l'époque dont il s'agit.

(7) Il y a encore des Peyret à Riclaret. Ou faut-il lire Peyrotto ?

(8) Surnom d'une famille Hugon de la Tour.

(9) A moins qu'il faille lire Ribeto.

(10) Existait encore à la fin du XVIII.e siècle, où nous trouvons un Don Brianza, curé de Luserne.

dell'illustre s^r fabritio di Luserna et auanti noi nodaro in essa hengrogna sottoscritto conuocato et congregato il conseglio generale de cappi di casa delli iusti loghi cittati per Antonietto bauero messo di cuorte di hengrogná s^ta a noi refferente, nel quale conseglio sono interuenuti li infrascritti, et primo li egregii Gioanne oddino et Antonio mussetto sindico, Bartholomeo Riuoira Gioanne catre Steffano bertino et Pietro girardo delli consuli. L'egregio capitano Pietro fraschia (1) Pietro cogno Gioanne oddino Gioanne buffa del fu georgio Pietro bartholomio Gioanne catre del fu georgio Georgio bonetto, Gioanne buffa Georgio gonino Gioanne martinaglio Pietro coisono deto stringato, Pietro riuoira Antonio benedetto Gioanne bertoto dil fu Anto^to Georgio monetto Martino bartholomio Giacobo bessono Georgio benedetto Gioanne bonetto di gioanetto, Lorenzo stalleo Laurenzo oddino Gioanne bertoto dil fu Pietro Pietro perono Gioanne benedetto Paulo Bessono Steffano bessono Antonio catre Gioanne catre dil fu gulliermino dil fu gioanne Giacobo benedetto Georgio reuello Pietro camosso Gioanne cogno Pietro benedetto dil fu gioanetto Steffano stalleo Danielle maghitto Dauid chiauia Gioanetto stalleo georgio agliaudo Antonio bessono Danielle catre Steffano oddino di Anto^to Gioanne chiauia Pietro bessone Antonio bartholomio (?) gugliermino rolfo Pietro arnolfo Gioanne bartolomio (?) georgio monesterio Pietro giouene Antonio gonino Michaelle perone Gioanne simondo di fu gioanne Gioanne coisone dil fu Lorenzo Gioanne barchio di francesco Gio. Antonio bastia di Gioanne Gioanne stalleo del fu giacobo Gioanne monesterio di Colletto Paulo bessono Danielle giouene dil fu colletto Girardo mallano Gioanne mallano Antonio monetto Pietro bonetto del fu antonio Gioanne bonetto del fu pietro Bartholomeo oddino Bartholomeo bessono Steffano pront (?) (2) Laurenzo bertino Gioanetto bertino Gioanne bessono Georgio bertino Danielle bertino Michaelle mallano Baldassare arnolfo Giacobo gianforano Laurentio Imberto Michele gianforano Gioanne bertoto dil fu georgio Steffano bertoto Paolo mussetto Pietro perone et gioanne riuoira delli creden[darii] et popullari di essa hengrogna, rapresentanti tutta l'uniuersità di esso locco. Et anche sono interue-

---

(1) Il s'agit du fameux capitaine, qui fut tué traitreusement en 1603. V. Gilles t. II. p. 160-162-170-171.

(2) Probablement Pont, forme ancienne du nom Pons

nuti li egregi gaspardo bellonatto sindico, Antonietto mallanotto Pietro rosello Gioanne bertoto Manfredo danna et Paulo bastia delli conseglieri Michaelle parisa Gioanne parisa Bertino parisa girardo mallanotto Christofforo danna Michaelle Antonio Chiapello gulliermo gonino Michaelle girardeto alias Lantaretto Matteo coppino gulliermino reuello gioanne giauforano del fu michele Michaelle curto Bernardino mallanotto Gioanne smeriglio Gulliermino boerio Antonio nattone Pietro parisa Michaele gulliermone Danielle girardeto alias di artusio Gioanne girardeto alias Lantareto dil fu Antonio Gioanne turino del fu pietro Danielle turino dil fu Pietro Paulo turino Bartholomeo turino dil fu pietro Paulo mallano Constanzo bastia Pietro nattone Antonio rosello Michaelle bertoto Giaffredo peirotto Gioanne gonino dil fu michele Pietro et Paulo fratelli de reuelli alias della Carretera dil fu georgio Gulliermo girardeto alias dartusio Gioanne curto Paulo peirotto filippo maria Pietro bartholomio (?) del fu gioffredo filippo simondetto Danielle boerio Danielle danna Pietro olliuetto Pietro giaimetto Bartholomeo bertoto Steffano reuello Danielle mallanotto Gioanne giouene dil fu antonio et Daniello bertoto delli credendarii et popullari del sudetto logho di san Gioanni. A quali tutti sopra congregati li sudetti sindaci et consuli hanno proposto esser necessario far ellettione et constituir homini per trasferirsi da S. A. Ser^ma^ oue et a chi sara spediente per trattar et accordar a quanto venera domandato per essa S. A. supplicar anche et ottener confermationi di loro liberta et relligione et libero essercitio di quella si di essi che habitanti nelli sudetti loghi secondo et come li conuiene confermationi de loro franchisie statuti liberationi preminentie essentioni et liberatione de carighi sin al hora presente et di non esser mollestati turbati ne inquietati in cosa alcuna per alcun successo causanti le nottorie guerre o come si uoglia et finalmente ogni altra cosa necessaria.

Qual proposta olduta et per detti consegli come hanno detto ben intesa tutti unanimi et concordi et nessuno di essi discrepanti hanno ordinato douersi ellegger constituir et deputar come hanno ad ogni meglior modo di ragion possibile elletto deputato et constituito in loro legittimi agenti procuratori et negotiatori cioe quelli di hengrogna li egregi georgio bonetto Gioanne buffa et girardo mallano di esso logho, et quelli di san Gioanni li egregi Antonietto mallanotto et pietro bartholomio alias fraschia di esso sangioanni. Qui tutti presenti et tal conseglio in loro

accettanti con possanza et authorità opport[una] di trasferirsi da detta S. A. per responder conuenir et accordar a quanto viene per essa S. A. domandato a dette communità et loghi et supplicar humilmente et ottener confirmationi et libertà di viuere et far professione et libero esercitio nella loro relligione si et come tanto per essi che iui habitanti parira senza esser molestati turbati ne inquietati confirmationi de loro franchisie statuti capitoli honori immunità et preminentia et di puoter anche trafligar liberamente in tutto suo stato secondo et come li è commodo senza alcuna mollestia non ostante ogni cosa successa sin al presente, con inhibitione di esser turbati in alcun modo per sin al presente, et di restitutione de loro beni caso fossero occupati o da altri posseduti et di quelli gioir come per auanti pacifficamente et prometter a essa soa A. el nome di essa communità di hengrogna e san gioanni quanto fia spediente mediante la concessione delle sudette et altre cose quali supplicaranno inteydo in cio altre loro debite promissioni de rattificationi solleuationi obbligo de beni di essa communita respettiuamente renontie giuramenti sponte prestati toccate corporalmente le scritture nelle mani mie et altre clausole opportune. A qual atto come ben et legittimamente fatto nnoi detto nnodaro habbiamo interposto il decretto dil che tutto è stato richiesto esserne fatta per noi nodaro infrascritto publico Instromento o sii testimoniali per il successo di guerra o altri usi.

Il sourascritto Instromento noi chiaberto bodeti nodaro di Bobio et Puodesta in hengrogna et messer Steffano Bastia di essa hengrogna nodaro come sopra richiesti habbiamo receuuti et scrito di mano propria di esso messer Bastia sottoscrito de man propria respectiuamente et manualmente sottosignato in fede delle premesse cose.

BODET (CHIABERTO) *Puodesta sud^to*

BASTIA (STEFFANO) *nodaro sud^to*

MANDATO.

L'anno mille cinque cento nouanta quatro la prima settima et ali nove del mese di nouembre fatto in la piazzeta di S.ta Margarita finagio della torre val di Luserna. A tutti sia mani-

festo che hogi conuocato et congregato il conseglio generale di detta torre per proueder della questione et ellectione Infrascritte nel qual vi sono interuenuti li egregi Francesco ugheto Sindico m.r gioanni appia francesco riuoyra . . . . copero (1) constanzio armando li consoli michaelle riuoyra pietro aynardi et dauit biollino delli credendarii di essa comunità et ancora li popolari capi di casa iui presenti cioè francesco raymondeto del fu bûr bernardino mallano giacobo gouanta boniffacio appia christophoro simondo daniele musseto francesco compayro daniele rossencho gioanni bruno michaele aynardi daniele sessano bartolomeo allamburgo gioy (?) de oddoli francesco jacobo armando martino armando jacobo cupino giovanni armando simondo de simondi gioanni condreto michaele giorgino andrea armando costanzo rochia gioanni passeroto daniele de oddoli del fu henrico pietro simondo henrico armando pietro rosseto del fu francesco gullielmo guichiardo francesco guichiardo . . . . biglior Jacobo cabriolo Johanne musseto Johanne boneto constanzo guichiardo pietro cabriolo bartolomeo boneto catelano bochi (?) chaberto chialmizo dauit Jaymeto stephano copero marco plano (!) geomeni christophoro cabriolo francesco cabriolo michaele fauato petro guichiardo et dauit rostagnollo tutti unanimi e concordi con missione di loro di sue parti li quali sindici consiglieri e capi di casa qui come sopra personalmente constituiti in loco et a nome di detta comunità e come ad ognuno di loro anche nel rispetto (?) essere espediente di constituire e di far ellectione di doi homini idonei per transferirsi da S. A. per domandarle perdonanza per qualunque errore per quale di essi commessi per la valle principalmente di far ali elleti nel conseglio fidanza deputa si di far altre cose che sara da deta S. A. comandato et ordinato per la quiete del populo confermato pur le ragioni franchigie e priuillegi di esso luogo come a parte se è richiesto che da più che sia concesso a quelli della relligione detta riformata di poter far predicare nella chiesa di S.ta Margarita finagio di essa torre come si è predicato et acordato fra l'una e l'altra relligione et il tutto far procurar et negotiar al modo et forma che faranno li altri agenti deputati per la valle cioè S. Gioanni evangelista bobio et villario et non altrimenti ne in altro modo con questo atteso fatto al tutto matura consideratione per tenor del presente

---

(1) Famille vaudoise qui s'éteignit au XVIII.e siècle.

ad ogni millior modo et ragione possibile et senza la . . . . da loro promessa hanno ellecto constituto et deputato per tal oggetto cioè il nobile mag. martino de martina nodaro et dominico raymondeto ambo di essa torre per questo in esso carrigo per luoro accettanti et suscipienti a douersi transferire nelli luoghi opportuni per l'oggetto suddeto et di far quanto sara espediente dandoli et concedendoli da questo detto conseglio e capi di casa ogni auctorita et possanza opportuna ancorche si richiedesse magiori di qualunque mandato che nel presente fu concesso promettendo detto conseglio homini et capi di casa di far tutto ciò che per essi pronominati prometteranno li altri agenti di essa valle circa detto fatto pronominato et altri negotiati per essi e caduno di loro relleuar indi non (?) Interuenendo in ciò la luoro debita et concesso obbligo de beni luoro e di detta communità mediante li luoro giuramenti tocate le scritture in mani mie prestate et con le renonciationi relleuationi rattificationi et altre opportune chiudenze del tutto instrumento o piu tosto li personali (?) io Andrea toscano nodaro di essa torre sottoscritto ho richiesto nella firma sudetta alla presenza di messer Luiso bianco abitante in essa torre e di gaspro seruera di esso luogo testimoni in essa domanda adhibiti loco et giorno sudetti

TOSCHANI, nodaro.

PROCURA DELLA COMMUNITÀ DEL VILLAR DELLA TORRE PER SOTTOMETTERSI AL DUCA DI SAVOJA.

L'anno del signor nostro Giesu Christo mille cinque cento noranta quatro et alli noue giorni del mese di nouembre Ad ogniuno sia manifesto, siccome hoggi nel villar valle di Luserna et nel tempio di esso luoco. Alla presentia delli prouidi Giacobo Biglior di Bobbio et di Bernardino sauiotto di S. Gioanni giurisditione di Luserna testimoni a ciò astanti et adhibiti conuocato et congregato il conseglio generale della comunità di esso luoco del villaro del mandamento et all'instanza delli egregi Matteo violino et Pairon Dalmatio sindici et per sono di campana secondo et al modo solito per ordinare et far risposta sopra la domanda fatta per S. A. ser^ma^ alli ditta valle nel qual conseglio sono interuenuti li infrascritti tanto del conseglio come del popolo cioè P^o^ Matteo violino et Pairono Dalmatio sindici Pietro

alberico, Steffano berto, Pietro rosello, Gioanne filippo, Gioanne nominato (1) dil franco Daniel rosso, Joanne ciciliano Giacobo berto Constantio dalmatio Steffano chialmitio francesco perino Gioanne monino Daniel pelanzone Dauid richardo Michaelle rostagnolo Antonio perino Joanne garnero Michaelle chiarlino Antonio pollotto Dauid roetto del fu Jaffredo Giovanne boneto Pairono gignoso Salomon dalmatio Dauid brunerolo del fu gullielme Joanne minano Gullielmo peccollo giaymon dalmatio Gioanne romana Paulo peluo Gioè barino Giacobo ferrando Paulo Dalmatio, Gioè dalmatio del fu francesco, nico Giacobo bre....rono filippo dalmatio Gioanne rambaudo Antonio rambaudo Gioè mondono Pairono comba Arnolfo pelanctione (2) Gioanne arduino arnolfo fontana Steffano ferrando Giacobo violino Michaelle rambaudo Isaya dalmatio Dauid perino Dauid monino Pietro monino Gioanne rosso Gioanne falconero Gioanne cordino Steffano cordino filipo rambaudo giaimon garnero Steffano moussa Antonio ferrando francesco reale marco Jacobo brezzo francesco marrazzo Giacobo berto Bartolomeo monino Stefano pellenco Danielle fauato giacobo fontana Gioannetto peyretto giacobo rostagno Gioanne comba als magna et Joê berto. A quali del conseglio et Populo detti sindici hanno nottifficato sicome si sono essi sindici di compagnia di altri particolari del villaro et bobio transferti nel loco della Torre per veder ciò che S. A. domandava alli del detto villaro et bobio per ministerio dell'Illustre Sig. Fabritio Rorenguo delli S^ri^ et conti di Luserna et valle mandato come ha asserito da S. A. per hauer la resolutione et risposta da esse com^re^ per conto del rendersi alla sua obbedienza et di sottomettersi alla sua benigna gratia et clementia. Quale proposta olduta detti sopra congregati unanimi et concordi facendo oltra le due parti delle tre del detto conseglio per obuiar ad ogni inconueniente che gli puotrebbe occorrer hanno ordinato che si debba deputar ellegger et constituir huomini esperti et idonei all'offitio suddetto come costi per tenor delle presenti et per ogni miglior modo che a loro è stato espediente hanno deputati elletti et constituiti al nome et vece di detta communita del detto luoco dil villar in loro certi legittimi et indubitati procuratori speciali et generali senza pero pregiu-

---

(1) Probablement Moninato.

(2) Probablement Pelanchion.

dicio della generalita cioè li egregi Matteo violino et Gioanne bertino iui presenti et accettanti in loro detto carrigo specialmente et espressamente a transferirsi nel luoco di pinerollo o doue sarà espediente di ritrouar S. A. o suoi S^ri^ legittimi agenti et inanzi quella o quelli comparire et presentarsi et con ogni debita riuerenza et humilta fargli intender il buon animo et voler quale essi constituendi hanno verso di quella et farli anche intender l'innocenza loro, con possanza data a detti sottoscritti constituti di accordar contrattar supplicar et far condegna risposta a S. A. in parola o in scritto come sarà spediente a quanto vien a loro per S. A. domandato il che tutto essi deputati rifferiranno a essi huomini constituti et communita predetta, promettendo detti del conseglio et popolo sopra congregati di haver rato e grato quanto per essi procuratori loro sopra constituti sarà sopra ciò contrattato accordato risposo et suplicato appresso S. A. et al nome loro sotto obligatione de loro beni e di detta communita respettiuamente interuenendo meio (?) altre debbite prommissioni giurarono toccando le sacre scritture con relleuationi renonciationi et altre clausole in ciò opportune. Di che tutte le parti constituenti hanno rogato a me nodaro sottoscritto di douerne riceuer testimonianza et se fra espediente publico Instrumento Qualle io Danielle Fecia nodaro del detto villaro ho ricepute et in fede mi sono manualmente sotto signato.

D. Fecia.

Procura della Communità di Bobbio per ottenere dal Duca di Savoja la confirmazione di vivere secondo la loro Religione e far professione e libero esercizio di quella, assieme alla Confirmazione delle loro franchiggie Statuti Capitoli e di poter trafficare liberamente nello Stato d'essa S. A.

L'anno del nostro Signore Jesu Christo mille cinquecento noranta quatro et alli ondeci giorni di nouembre fatto in Bobbio auanti il tempio parrochiale alla presenza di Francesco Rivoiria et filippo ghigo della valle di S. Martino testimoni iui astanti. A tutti sii manifesto come di mandamento della M. Ill. signora

Madama Beatrice di Luserna et Sauoia et all'istanza delli infrascritti sindici conuocato il conseglio et capi di casa nel quale sono interuenuti gli egregii Giouanni Bigliore et geimone Mondone sindici gaspardo pagliazzo Pietro Meglier Berto garnero Antonio geimeto Giacomo Bigliore di Gullielmino Antonio Rostagnolo Michele fauatero de conseglieri Antonio meglier Andrea Perrachione Bartholomeo ghonetto Andrea ribero Paulo aloero francesco cordero Danielle aloero Gioanne felimondino Giacomo mellij Giacomo Arduino Gioanne catalino francesco fellimondino Raimondo Bongiorno Giacomo negrino francesco Dauid Gioanne Dauid Pietro della ruata Danielle Perrachione Viglielmo mellij Antonio Giraudino Gioanne Boyssa Vigliermino negrino Dauid Rostagno Michele Boyssa Michele Rostagno Pietro Grasso francesco Perrachione gioannone garnero Dauid cheiruzzo Michele Rostagnolo del fu chiafredo, Gioanne Bertinatto di Stefano Stefano Grasso Gioanne mondone del fu francesco Michele Bertinatto Dauid Bertinatto francesco Aghitto francesco Lauteretto Jacobbo michelino di francesco Giouanne Reinaudino Claudio Brianza Danielle Carbonero Danielle ruata Gioanne armando Pietro ruata Michele fauoudo Paulo aghitto di Gioanne Antonio Dauid del fu Giraudo, Stefano michelino Giouanne michelino Chiaberto Boyssa et Antonio negrino de populari et particolari di esso Bobbio et representanti tutta l'uniuersità. A quali è stato proposto et notificato per parte di S. Ser^ma^ A. di douer fare elettione di homini per trasferirsi da essa S. A. Ser^ma^ per accordar quanto fia espediente come hanno inteso per una missiua mandata per la suddetta M. Ill. Madama Beatrice di Luserna. Il che olduto si è ordinato doversi fare ellettione d'huomini come per le presenti ad ogni miglior modo di raggion possibile hanno constituito elletto et deputato in loro agenti et negotiatori li prouidi Pietro meglier et Michele fauatero di esso Bobbio iui presenti et tal carrigo accettanti con possanza et autorita oportuna di transferirsi da S. A. Ser^ma^ oue sara spediente per trattar et accordar a quanto fia ispediente et humilmente supplicar et ottener la confirmatione uiuer secondo loro relligione et far professione et libero esercitio di quella si per essi che habitati et habitaranno senza esser molestati turbati ne inquietati confirmationi de loro franchisie statuti capituli honori et preheminenze et di poter trafficar liberamente nel stato di essa S. A. Ser^ma^ secondo et come gli e commodo senza alcuna molestia non ostante ogni cosa successa sino al presente

con inhibitione di essere turbati in alcun modo per il successo di guerra o altri, et di restitutione de beni caso fussero occapati (sic) o da altri posseduti per confiscationi et quelli gioir pacificamente come faceuano per auanti, liberationi et esentioni de carrighi sino al presente et prometter a essa S. A. al nome di essa communita et huomini quanto fia espediente mediante la concessione delle suddette cose et altre quali si supplicaranno interuenendo in cio altre loro debite promissioni de ratto releuationi obligo de beni di essa communita, renontie giuramenti spontaneamente prestati toccate corporalmente le scritture nelle mani nostre et altre clausule opportune. Al qual atto come ben et legitimamente fatto noi detto Podesta habbiamo interposto il decretto. Del che tutto è stato richiesto che per me nodaro sottosignato siano fatte et riceuute testimoniali o sij instrumenti.

BODET CHIABERTO, *nodaro.*

Benche d'altrui man'scrito et receuuto per me sotto^to^ nodaro.

L'exemple du Val Pélis ayant été suivi par les autres communes, 24 députés furent envoyés à Turin, où ils présentèrent au duc la requête suivante (1), à laquelle il fut répondu par l'édit du 21 novembre 1594.

Ser^mo^ Sig^r^ et Prencipe nostro

Inchinando noi sempre alla clemenza et misericordia più che al rigore della giustitia et visto che li supplicanti vengono à riconoscer il loro fallo mettendosi a nostri piedi si contentiamo di perdonar a tutti generalmente conforme a quanto supplicano con questo pacto che si metta la relligione cattolica

Li suoi poueri et humill^mi^ sudditi delle valli della Perosa, Luserna, Engrogna, Roccapiata San bartholomeo et Perrustino vengono con ogni riuerenza humilliati a i piedi di V. A. ser^ma^ tutti et chiedendoli perdono col lascio al collo supplicandolo voler vsar della sollita benignita et clemenza sua verso

(1) Il m'a été possible d'en trouver une copie, probablement du XVII.e siècle, dans les archives de la maison de Luserne (m. 101. suppliche n. 33).

et apostolico romana in tutte quelle valli, rimettino li beni e redditi che sono della chiesa, et pagghino le decime e altri soliti driti a quelli che ne sono e sarano prouisti, et che facino due forti come li sarano designati, et sino a tanto che siano finiti ci lasciaranno hostagii. Et quanto al particolare della religione e altri si mandaranno alcuni di nostri ministri per trattarne con tutti generalmente et fargli intender nostra bona volonta, et ancho per riceuer da loro la fedelta, et augurandosi che se la osseruaranno come debbono viri boni fedeli sudditi, desiderando noi mantenerli sempre in pace quiette e unione sotto la nostra protetione et saluaguardia. Dato in turino li venti uno di nouembre 1594.

CARLO EMANUEL

Vto MILLIET RIPPA

noi et non risguardare a i gran falli et mancamenti nostri in non hauer osseruato quella fedelta che gli doueuano come humillmi sudditi et seruitori suoi. Puoiche questo non è venuto per nostra colpa ma per violenza et forza del nemico qual non solo ha scorso et soggiogato queste valli ma molto piu basso ne i stati di V. A. ne mai noi altri habbiamo consentito di prestarli obbedienza ne agiutto fin a tanto che abbiamo visto perso i forti quali solleuano tener per V. A. per la conseruatione dei quali noi non mancamo mai di souenirli de viveri et ogn'altro agiutto, et offerirseli con le proprie vitte. Ma veduto puoi quei forti nelle mani del nemico non habbiamo potuto di meno che di prestargli la fedelta et ogn'altra cosa che ci ha richiesto. Hora sermo Sigre tutti in generale et in particolare veniamo a renontiar alla fedelta promessa al nemico et ogn'altra cosa che potessimo essersi à lui obligati et di nouo giuriamo all'Altezza Vostra la fedelta che de tutti i tempi gl'habbiamo douuta et gli douemo per la quale piu presto perderemo le proprie vitte che di mai piu mancarli Promettendo inoltre noi elletti di far rattificare in effetto tutto il supp to dalli luoghi che ci hanno mandati sempre che ne saremo richiesti supplicandola ch'ella ci faccia gratia di perdonarsi et permettersi di poter liberamente gioire delli nostri beni et dechiarar che tutto quello che potesse esser stato dato in generale et in particolare di esse valli. L'Altezza Vostra intende sia ritornato lasciandoci come prima golder de tutti i nostri priuillegi immunita et liberta di conscienza et non cessaremo di pregar di continuo il Sr Iddio per la prosperita di V. A. et de sermi Principi.

Noi elletti dal commune de tutti i loghi delle valli soprascritte come per procure authentiche fatte per il generale conseglio de cappi di casa d'ogni logho al nome de tutti si siamo sottos^ti^ :

Gio. Giacobo bontempo — Bartholomeo volle — francesco tessore procuratori della valle Perosa — et per non saper scriver Io bontempo messono sottos^to^ — Battista porta et Marcel botto per la perrochia di pinasca et procuratori di essa perrochia — Martino cauero Antonio grangieto ambi — del Villaro et procuratori di essa perrochia — Mauricio paschetto Pairetto ribetto ambi di pratomollo et procuratori di essa perrochia — Et io Michaelle balmazzo procuratore di san germano — Martino de Martina et Dominico raimondetto — procuratori della communita della torre valle di luserna — Io Georgio bonetto Girardo mallano Gioanne buffa tutti trei procuratori della communita di Angrogna — Io Antonietto mallanotto, Io pietro bartheo — tutti doi procuratori della perrochia di san gioanni — Matteo violino gioanne bertino procuratori dil villaro di val di luserna — Chiaberto bodetti al nome mio et di pietro meglio procuratori di Bobio — Et anche al nome di Antonieto gardiolo — Bartholomeo forneirone et Gioanne rostagno procuratori di Roccapiata san bartholomeo et Perrustino per non saper essi trei scriver.

Gilles, à qui nous devons la traduction de l'édit de Charles Emmanuel, prétend qu'après le retour des députés aux Vallées, il fut reconnu que leur supplique avait été modifiée, pour les faire paraître plus coupables, qu'ils ne l'étaient en réalité (1); ce qui donna lieu à de nouvelles réclamations. Mais tout finit par s'arranger à l'amiable ; et après la prise du fort de Mirabouc, en 1595, le duc lui-même, en redescendant la vallée du Pélis, fit au Villar le meilleur accueil aux Vaudois, qui purent enfin jouir pour quelque temps d'une certaine tranquillité (2).

P. RIVOIRE

---

(1) En effet certaines expressions, comme celles-ci: *et chiedendoli perdono col lascio al collo supplicandola voler usar della sollita benignità et non risguardare a i gran falli et mancamenti nostri* etc., doivent avoir été ajoutées à Turin.

(2) Gilles, t. II, p. 52 et suiv.

Les Colonies Provençales et Vaudoises

DE LA POUILLE

L'histoire de l'origine et de la destruction des colonies vaudoises de la Calabre a été racontée par plusieurs écrivains qui n'ont fait la plupart du temps qu'amplifier et parfois corriger le simple récit de notre vieux Gilles (1): de sorte qu'il ne nous manque désormais à cet égard qu'une étude d'ensemble, dont la première partie vient d'être publiée par notre savant historien M. Emile Comba (2).

À côté de ces colonies, dont l'importance a un peu fait oublier les autres, les Vaudois s'établirent aussi pendante un certain temps dans les Apennins, qui séparent l'Apulie de la Campanie et de la Basilicate, où, selon notre vieux chroniqueur, ils auraient fondé un certain nombre de villages, au sujet desquels nous n'avons que fort peu de renseignements: ce qui fait que j'ai cru devoir m'en occuper dans ces notes, qui seront peut être de quelque utilité.

Voici comment Gilles raconte l'origine des colonies de la Pouille: Environ l'an 1400 les Vaudois de Provence estant persécutés à l'instance du Pape séant en Avignon (3), plusieurs d'iceux retournèrent aux Valées, d'où leurs Pères estoyent partis, et de là accompagnés de plusieurs desdites Valées, allèrent ha-

---

(1) GILLES, *Histoire ecclésiastique des Églises Vaudoises*, Pignerol, Chiantore et Mascarelli, 1881. t 1 chap. 3 p. 27-30 et chap. 29 p. 297-309. — cfr. BORENGO, *Memorie historiche* etc. p. 77 — VEGGEZZI RUSCALLA *Colonie piemontesi in Calabria*, Rivista contemporanea nov 1862 — DE BONI *L'inquisizione ed i Calabro-Valdesi*. Milano Daelli 1864. — LOMBARD *Jean Louis Paschale et les martyrs de la Calabre*. Genève et Bâle 1881. — AMABILE *Il Santo Officio della Inquisizione in Napoli*, Città di Castello, Lapi 1892 t. 1 p. 235 et suiv. t. 2. Documenti, p. 82 et suiv. etc.

(2) *Histoire des Vaudois*. Paris-Lausanne-Florence 1901 Première partie, p. 478 et suiv.

(3) Il s'agit du pape schismatique Clément VII (1378-1394) ou de son successeur Benoit XIII. A cet égard M. Emile Comba a l'air de croire que Benoit XIII et Pierre de Luna aient été deux personnages differents, ce qui n'est pas tout-à-fait exact.

biter ès frontières de l'Apouille, vers la ville de Naples, et avec le temps y édifièrent cinq villettes closes, assavoir Monlione, Montavato, Faito, la Cella et la Motta. Et finalement, environ l'an 1500 quelques uns de Fraissinière, et d'autres Valées Vaudoises, allèrent habiter en la cité de Volturara, proche desdites villettes, depuis lesquels les Vaudois des Valées n'ont fait sortie de grande considération pour s'habituer ailleurs (1).

Les villages dont parle Gilles se trouvent tous dans la région traversée par les Apennins, qui séparent la Capitanate des Abruzzes et de la Campanie. En effet nous avons d'abord Volturara, sur les limites de la province de Campobasso (2): ensuite la Motta (3), Faeto, Celle, Montaguto (4) et Monteleone (5), dans les environs d'Ariano: ce qui pourrait nous faire supposer que les Vaudois, habitués à vivre sur les hauteurs, eussent voulu, en se rendant dans le midi de l'Italie, y établir un certain nombre de bourgades qui en se reliant l'une à l'autre par la chaîne des Apennins, pussent se maintenir plus facilement loin du contact des peuplades environnantes et garder ce cachet d'originalité, qui devait se conserver jusqu'à nos jours dans les Vallées des Alpes. Il est cependant probable qu'il n'en a pas été tout-à-fait ainsi, et que le nom de colonies vaudoises, adopté pour les villages que je viens de mentionner, ne correspond pas exactement à la réalité. Il faudra donc chercher l'origine de ces colonies, qui n'ont pas encore entièrement disparu, dans un fait auquel les historiens n'ont pas accordé jusqu'ici une attention suffisante.

L'on sait que Charles d'Anjou, appelâ dans le midi de l'Italie par les papes, ennemis acharnés de la maison de Souabe, après avoir triomphé de Manfred et de Conradin, dut songer à y contrebalancer l'influence des Sarrasins de Lucera, qui ne pouvaient oublier les princes, auxquels ils avaient dû asile et protection. Il tâcha donc de faire venir de la Provence de nouveaux colons, qui devaient jouer le même rôle qu'avaient joué leurs adver-

---

(1) A cet égard Amabile a cru devoir rectifier mal à propos le récit de Gilles, qui ne dit nullement que la venue des Vaudois de Provence dans la Pouille ait eu lieu avant l'année 1377, en laquelle le pape Grégoire XI retourna à Rome. D'après Gilles il ne peut être question que des papes schismatiques Clément VII ou Benoît XIII.

(2) Chef-lieu d'arrondissement dans la province de Foggia.

(3) Motta Montecorvino, dans la même province.

(4) Commune de l'arrondissement d'Ariano, dans la province d'Avellino.

(5) Il ne faut pas confondre ce village avec la ville homonyme de la Calabre.

saires ; et qui ne connaissant ni la langue, ni les mœurs des indigènes, devaient être à leur tour les plus fidèles soutiens de la nouvelle dynastie.

À ces étrangers, venus à plusieurs reprises (1), s'ajoutèrent sans nul doute les soldats qui avaient accompagné le nouveau souverain à la conquête du royaume de Sicile, et qui eurent leur part sur le butin pris aux ennemis. Il paraît même que c'est à ces derniers que l'on doit la fondation de quelques-unes des colonies dont nous avons parlé plus haut, et auxquelles il est temps de revenir.

En effet un historien presque inconnu, Pierre Gallucci (2), a pu établir que dès l'année 1269 Charles d'Anjou envoya 200 de ses soldats, pour défendre contre les ravages des Sarrasins de Lucera le château de Crepacore, situé dans les environs de Troia, dont il formait un des faubourgs (3) : tandis que d'autres passaient en Sicile, et d'autres encore obtenaient Montecorvino (4), Volturara et S. Bartolomeo in Galdo (5), où il existe encore une rue qui porte le nom de Rue des Provençaux : il est aussi probable que d'autres se fixèrent dans les environs, soit à Ariano, qui devint le fief d'un comte de Sabran (6), soit à Monteleone, soit à Montaguto. Plus tard encore (7) Charles Ier fit venir de la Provence jusqu'à 700 personnes, destinées à former à Lucera même une nouvelle colonie, française et catholique, qui devait peu à-peu se substituer aux Musulmans, qu'il n'était pas possible de faire disparaître tout d'un coup et qui ne furent exterminés qu'à la fin du siècle. Cependant pour des motifs qui nous échappent, les nouveaux venus ne s'y arrêtèrent pas longtemps, mais se dispersèrent dans les colonies qui existaient déjà dans les environs, surtout à Crepacore, dont les 200 défenseurs avaient à leur tour obtenu une partie du territoire des chevaliers de Saint Jean de Jérusalem.

---

(1) Voir à ce sujet mon ouvrage : *Lucera sotto le dominazione angioina*, Trani Vecchi 1901. p. 10 et suiv.

(2) *Storia cronologica di Faeto*, Napoli, Amato 1882.

(3) Troia, petite ville de la Capitanate, bâtie vers l'an 1018, compte actuellement de 8 à 9000 habitants. Son histoire a été écrite par le chanoine V. Stefanelli (*Memorie Storiche della città di Troia*, Napoli, Perrotti 1879), et les archives de sa cathédrale renferment une foule de documents d'une grande importance.

(4) La Motta, dont parle Gilles.

(5) Petite ville de la province de Bénevent.

(6) V. Gallucci, op. cit. p. 14.

(7) En 1272 ou en 1274. V. Gallucci l. c. et mon ouvrage : *Lucera* etc

Il nous faut donc désormais admettre que les premières colonies provençales de la Pouille eurent une origine exclusivement militaire et politique, et qu'elles furent surtout destinées à soutenir la maison d'Anjou et à neutraliser l'influence des Sarrasins ; or comme Charler Ier et ses successeurs furent toujours fort dévoués à l'église romaine, il n'est pas possible qu'ils aient volontairement établi des colonies d'hérétiques dans l'Italie méridionale. Si cependant nous songeons que le Midi de la France comptait au moyen âge un grand nombre de Cathares ou d'Albigeois, nous devrons supposer qu'il est fort probable qu'il s'en soit rencontré parmi les nouveaux venus plus d'un, qui aura très bien pu préparer le terrain aux Vaudois (1).

En tout cas, laisssant de côté la plupart des « villettes » mentionnées par Gilles, voyons quelles furent les vicissitudes de deux d'entr'elles, c'est-à-dire de Faeto et de Celle. Comme on l'a vu plus haut, plusieurs Provençaux s'étaient établis dans la seconde moitié du XIIIe siècle dans le château de Crepacore, où ils demeurèrent, à ce qu'il semble, jusque vers l'an 1345, et qu'ils abandonnèrent ensuite, soit à cause du climat, soit pour d'autres raisons, que nous ne connaissons pas : car il ne peut nullement être question, comme le pensait le bon Gallucci, d'incursions sarrasines, du moment que ces malheureux avaient été détruits depuis longtemps. Quoi qu'il en soit les Provençaux quittèrent alors leur ancienne demeure, dont il ne reste plus rien aujourd'hui, et allèrent se fixer plus haut, dans la vallée du Celone, petite rivière qui descend des Apennins et qui va confondre ses eaux, d'abord fraîches et limpides, comme celles de nos torrents, et ensuite bourbeuses et stagnantes, avec celles du Candelaro.

Un petit nombre (environ 10 familles) s'établit à peu de distance, sur la rive droite du Celone, où les moines du couvent de Saint Nicolas del Fiume Freddo, de Castelluccio, avaient déjà l'habitude de se rendre pendant les mois d'été, et où ils avaient construit sur la colline quelques cellules, qui donnèrent le nom de Celle au nouveau village. Quant aux autres, au nombre d'environ 190, ils allèrent, en 1347, fixer leur demeure à deux kilomètres en amont, sur la rive gauche, où existaient depuis longtemps deux couvents, l'un desquels, consacré à la

---

(1) cfr. Comba l. c.

Vierge, est mentionné en l'an 1069 dans une bulle du pape Alexandre II à Etienne IV, évêque de Troia ; tandis que l'autre, de beaucoup plus important, dédié au Saint Sauveur, avait été fondé par les Bénédictins, qui l'occupaient déjà en 1185 (1).

Ce fut dans cette région, située sur un contrefort du mont Perazzoli, dans la chaîne du Sub-Apennin, à environ 850 mètres d'altitude, que les nouveaux venus fondèrent sous la protection du château-fort, qui servait en même temps d'abbaye, un village qui prit le nom de Faito ou Faeto, que l'on donnait déjà depuis longtemps à cette contrée, soit à cause des hêtres qui y croissaient, soit pour quelque autre motif, que nous ignorons. Ce qui est certain et ce qu'il nous importe d'établir, c'est que les deux noms de Faeto et de Celle existaient déjà avant l'arrivée des Provençaux, et qu'ils n'ont par conséquent rien à faire avec les hameaux vaudois de ce nom ; non plus que la Motta, ou toute autre localité, où nous trouvons plus tard des Vaudois : d'où il résulte que la fondation de ces villages remonte bien avant l'an 1400, et que Gilles doit s'être trompé, en l'attribuant aux disciples de Valdo.

A cette époque les colonies vaudoises de la Calabre, qui avaient été fondées vers le commencement du XIVe siècle, continuaient à s'accroître par de nouvelles immigrations ; et il est fort possible que les nouveaux venus aient souvent suivi la route des Apennins, où ils trouvèrent un terrain propice chez les Provençaux, dont le langage et les mœurs se rapprochaient fort de ceux de nos ancêtres. Les barbes durent eux aussi suivre le même chemin, en y faisant de nombreux prosélytes : de sorte que leurs doctrines se répandirent peu-à-peu, sans que le clergé eût l'occasion de s'en apercevoir : d'autant plus qu'ici comme ailleurs, les hérétiques, qui n'avaient pas rompu ouvertement avec l'Eglise, allaient à la messe et faisaient baptiser leurs enfants par les prêtres. D'un autre côté les guerres qui ensanglantèrent le royaume de Naples après la mort du roi Robert, contribuèrent à affaiblir toujours davantage le pouvoir civil, dont les nombreux édits restèrent la plupart du temps lettre morte, tandis que les barons devenaient maîtres presque absolus dans leurs immenses fiefs (2).

---

(1) V. Gallucci, p. 11-12 et 20-21, et archives de la Cathédrale de Troia.

(2) Voir mon ouvrage : *Lucera* etc. p. 4 et passim.

Un tel état de choses favorisa sans doute les progrès, d'abord presque inaperçus, des Vaudois, souvent mêlés aux Cathares, que nous trouvons en grand nombre dans la Pouille, dès la seconde moitié du XIVe siècle. Nous n'avons à cet égard que quelques donneés fort incomplètes : mais elles ont une telle importance, qu'elles nous font supposer que la secte, qui comptait d'ailleurs alors des adhérents un peu partout, et dont les chaînons se rattachaient tant bien que mal des Alpes à la Calabre, avait acquis dans cette région une extension remarquable.

Ainsi nous apprenons, par un procès fait en 1387 à deux frères de Vallouise, qu'ils avaient promis à Barge de faire partie de la secte vaudoise, entre les mains du maître Baridon, qui venait, ainsi qu'un de ses collègues, nommé Jean, de la Pouille, où résidait alors un personnage tant soit peu mystérieux, appelé ordinairement le grand maître, qui aurait été une espèce de souverain pontife (1). Or quoique ces deux barbes aient été, à ce qu'il semble, entachés de catharisme, le nom du premier d'entr'eux suffit à nous faire connaître qu'il s'agit bien d'un Vaudois, du moins par la chair, dont la famille était probablement originaire de Bobi, du Villar ou de Freissinière. Il faut donc supposer qu'aux Provençaux se soient bientôt ajoutés des Vaudois, venus surtout du midi de la France, d'où ils furent chassés vers la fin du XIVe siècle, à la suite des persécutions ordonnées par l'antipape Clément VII sur le versant français des Alpes (2) ; et que plusieurs d'entr'eux, accompagnés d'un certain nombre de coreligionnaires de nos Vallées, se soient alors rendus dans les villages, dont Gilles leur attribue la fondation, notamment à Faeto et à Celle.

La secte dut donc y faire de nouveaux progrès, dont on retrouve l'écho dans la célèbre mission de Saint Vincent Ferrer, qui écrivant au général de son ordre, le 17 décembre 1403, dit que les habitants de la Vallonise recevaient, depuis une trentaine d'années, la visite des hérétiques Vaudois, qui habituellement venaient de la Pouille chez eux deux fois par an : d'où il faudrait conclure que la suprématie morale et religieuse avait alors passé des Alpes aux Apennins. Plus tard, en 1451, un cer-

---

(1) V. Jalla, *Notice historique sur le S. Ministère etc. au sein des églises vaudoises.* Bulletin de la Soc. d'Hist. Vaud. 1897. N. 14. p. 8. cfr. Comba, p. 500 et suiv.

(2) V. l'excellent ouvrage de M. Eugène Arnaud, *Histoire des persécutions endurées par les Vaudois du Dauphiné* etc. Bulletin etc. n. 12, p. 17-140, cfr. Comba, p. 326 et suiv.

tain Philippe Régis, du Val Saint Martin, arrêté par les soins de l'Inquisition et conduit à Pignerol, y déclarait avoir connu plusieurs barbes, dont l'un était de Manfredonia, qui venaient tous les ans dans la vallée et avaient chargé de les remplacer tantôt Regis lui-même, tantôt François Aydeti (1) du Val Pérouse, avec lequel il avait porté à deux reprises, en mars 1448 et 1449, au maître de Manfredonia la collecte de 300 ducats, recueillie chez les fidèles (2). Plus tard encore Charles VIII, se rendant en Italie, pour la conquête du royaume de Naples, faisait pendre à Oulx, le 2 septembre 1494, « un grand homme fort robuste, natif de la Pouille », accusé d'être un des principaux ministres de la Val Pute (3) : et vers la même époque Albert de Capitaneis, parlant des pauvres de Lyon, disait qu'ils s'étaient répandus « *ultra Romam in Apuliam* », et qu'ils dépendaient d'un grand maître, résidant à Aquila (4).

Il est même probable que la croisade, prêchée par Innocent VIII et dirigée par Cattanée, ait déterminé le dernier exode d'un certain nombre de Vaudois de Freissinière et des Vallées voisines, qui allèrent s'établir à Volturara vers l'an 1500, et qui y grossirent le nombre de leurs coreligionnaires, lesquels conservèrent un tel prestige, que lorsqu'il s'agit, en 1530, de convoquer un Synode pour décider si l'on embrasserait la Réforme, telle qu'elle avait été adoptée en Suisse, les Vaudois de Provence voulurent d'abord connaître l'avis des barbes de la Pouille, qui avaient alors plus de renom et d'âge (5).

De tout ce qui précède il résulte donc que les colonies de la Pouille, fondées d'abord par des Provençaux, devinrent peu-à-peu en grande partie cathares ou vaudoises, quoique ces doctrines n'aient peut-être jamais été affichées ouvertement par les habitants de ce pays, qui durent cependant éveiller les soupçons du pouvoir civil, dès la première moitié du XVe siècle : car il est fort possible que certain passage d'un édit du 10 octobre 1414, où Jeanne II, à peine montée sur le trône, ordonne

---

(1) Jalla, loc. cit. l'appelle Leydet

(2) V. le procès de Regis publié dans la *Rivista Cristiana*, oct. 1881, par M. J. Weitzecker, cfr. Comba, p. 541 et suiv.

(3) ou Vallonise. — V. Jalla, p. 12. — Comba, p. 442.

(4) cfr. Comba, p. 559.

(5) Jalla, loc. cit.

d'arrêter immédiatement les hérétiques, qui pourront se trouver à Lucera (1), se rapporte précisément aux Vaudois.

On connaît le reste. Lorsque dans la premiere moitié du XVIe siècle, à la suite du synode des Chanforans (1532), les Vaudois des Vallées eurent adhéré ouvertement à la Réforme, leurs coreligionnaires de la Calabre voulurent, en 1556, les imiter, malgré les exhortations du barbe Gilles des Gilles, remplacé à son tour par Etienne Negrin de Bobi, que les colons envoyèrent bientôt à Genève, avec un des leurs, Marc Uscegli, surnommé Marquet, pour y demander à l'église italienne de cette ville un nouveau pasteur.

Leur appel fut exaucé et on leur donna J. L. Pasquali, accompagné entr'autres de Jacques Bonelli, lesquels durent d'abord s'arrêter en route à Faeto et à Celle, englobés dès l'an 1462 dans la baronnie de Castelluccio, fondée par Ferdinand Ier d'Aragon en faveur de son gendre, Antoine Piccolomini, duc d'Amalfi et comte de Celano, auquel avait succédé, en 1519, son fils Jean Baptiste, marquis de Deliceto, qui l'avait transmise à son fils Antoine, mort à son tour en 1544, dont le fils Alphonse, criblé de dettes, fut obligé de céder son fief d'abord à sa sœur Anna, femme du prince de Gerace, et ensuite, en 1563, à Emilie Carafa, épouse, à ce qu'il paraît, de D. Marcel Caracciolo, et comtesse d'Airola et de Biccari (2).

Sur ces entrefaites le couvent des Bénédictins de Faeto avait été abandonné (3), de sorte que les habitants des deux villages, privés de n'importe quel clergé séculier ou régulier, recevaient seulement de temps à autre la visite d'un prêtre envoyé par la paroisse de Castelluccio, dont ils faisaient partie, et dont ils finirent par se détacher, d'autant plus, qu'à ce qu'il semble, l'archiprêtre de Castelluccio lui-même, Bernardin de Cristofaro, avait lui aussi abandonné le giron de l'église romaine (4). Nos Provençaux durent donc se ranger plus ou moins ouvertement du côté de la Réforme: ce qui attira bientôt sur eux et sur leurs coreligionnaires de la Calabre les foudres de l'Inquisition.

---

(1) V. mon onvrage sur *Lucera*, p. 90 et 181.

(2) GALLUCCI, p. 25-84. cfr. AMABILE, l. c.

(3) l'an 1540.

(4) V. la bulle ci-après du cardinal Scipion Rebiba, où il est dit que l'archiprêtre mourut *extra Romanam Curiam*.

On sait que ces derniers furent à peu près détruits dans la sanglante persécution qui se déchaîna sur eux, en l'an 1560, et qui conduisit sans doute à la découverte des autres hérétiques de la Pouille, dont il est déjà question dans une lettre, écrite de Montalto le 12 juin 1561 (1). Cependant comme les massacres de la Guardia, de S. Sisto et des autres bourgades de la province de Cosenza, avaient peut-être paru excessifs au Saint Siège, au vice-roi de Naples, D. Perafan de Ribera, et surtout aux barons, dont les Provençaux dépendaient, tels que le prince de Molfetta, seigneur de Monteleone, le baron de Bernalda, seigneur de Montaguto, et les comtes d'Airola et de Biccari (2), sous la juridiction desquels toute la Valmaggiore (3) était en train de passer; et que d'un autre côté les églises de la Pouille « ne s'estoyent pas tant mises au découvert » (4), il semble que le soin de les reconduire à l'obéissance fut confié au prélat, dans le diocèse duquel se trouvaient plusieurs de ces villages, c'est-à dire à Ferdinand d'Anna, évêque de Bovino (5), qui aurait reçu directement de Rome les pouvoirs nécessaires, dont il n'aurait pas trop abusé; et qui aidé par les nobles de l'endroit aurait délivré, moyennant composition, les hérétiques du châtiment qu'ils avaient mérité (6).

Il n'est cependant pas bien sûr que tout s'y soit passé d'une manière si chrétienne, et que les autorités ecclésiastiques aient seulement eu recours à la douceur: car si d'un côté Gilles dit que les colonies « de l'Apouille... ne furent pas si tost recerchées. . et que ceux... auxquels Dieu fit la grâce de se résoudre à la retraite... se retirèrent promptement ailleurs, et les autres par infirmité ployèrent devant l'orage; et ne fut besoin procéder comme contre les calabrois »; si Cantù, qui à l'ordinaire,

---

(1) *et in questo Regno ve ne restano quattro altri luoghi in diverse provintie* etc V. Amabile, p. 249.

(2) À cet égard Amabile m'a l'air de diviser un seul personnage en trois, car il parle du duc d'Airola, du comte de Biccari, D. Marcel Caracciolo, et du comte de Castelluccio. D. Fabio Carafa: tandis que Castelluccio fut toujours baronnie et jamais comté.

(3) c'est-à-dire la vallée supérieure du Celone.

(4) Gilles, t. I, p. 309 et 310.

(5) entaché lui aussi d'hérésie, comme étant favorable à la doctrine de la justification par la foi.

(6) Collenuccio et Mambrino Roseo. *Del Compendio dell'Istoria del regno di Napoli, con la giunta di Tomaso Costo*, Venetia, Giosello Pelusio 1591, 2.e partie. p. 257 et 258. — cfr. Amabile, l. c.

n'avance pas la moindre preuve à l'appui de son dire, se contente d'affirmer que « per interposizione del Vescovo di Bovino si fece grazia agli abitanti di Castelluccio, Faito, Celle, Monteleone » : si Gallucci, qui oublie de mentionner l'évêque en question, dit que les soins paternels et les douces paroles de ce bon pasteur, sans les irriter avec les sévères peines canoniques, reconduisirent au bercail catholique les brebis égarées... qui n'eurent rien à souffrir de la part de leurs seigneurs (1), tout le monde n'est pas du même avis.

Ainsi Amabile rappelle que l'évêque ne pouvait agir que selon les constitutions pontificales, et que le cardinal Alexandrin (le trop fameux Michel Ghislieri, chef de l'Inquisition, plus tard pape, et maintenant révéré sous le nom de S. Pie V) aurait été prêt à l'en faire souvenir: qu'il put donc seulement fermer un œil, et que les choses ne se passèrent pas si tranquillement qu'on pourrait le croire; car on trouve bientôt (2) une liste de Vaudois de la Pouille, réfugiés à Genève (3). Et un autre historien, Thomas Aceto, chanoine de la cathédrale de Troia, qui composa, vers l'an 1728, un ouvrage manuscrit, fort important pour le grand nombre de documents inédits qu'il renferme, auquel il donna, suivant l'exemple d'Ughelli, le nom de *Troia Sacra* (4), dit expressément que les Provençaux de Faeto et de Celle, dont un petit nombre professait la foi catholique, furent accusés au St. Office et au St. Siège; et que ceux qui furent trouvés vacillants quant à leur foi, furent en partie brûlés, en partie envoyés aux galères; tandis que ceux qui abjurèrent furent obligés pendant un certain temps à porter le *sanbenito*: de sorte que « colli opportuni rimedj », ils finirent par mener une vie chrétienne (5). Il est donc hélas! fort probable que si les hérétiques de Faeto, Celle et des villages environnants ne furent pas exterminés, comme leurs frères de la Calabre, bon nombre d'entr'eux paya de son sang son attachement à la doctrine de ses ancêtres.

---

(1) GALLUCCI, p. 31.

(2) GALIFFE. *Le Refuge italien de Genève aux XVIe et XVIIe siècle.* Genève Georg. 1881, p. 160-165.

(3) AMABILE, l. c.

(4) *Cronologia de' Vescovi di Troja, Bolle de' Sommi Pontefici etc.* Ms. conservé dans les Archives de la cathédrale de Troia — t. II.

(5) cfr. STEFANELLI, op. cit., p. 200, où il ne fait que paraphraser le récit de son prédécesseur.

Quant au résultat, il fut partout le même: car les Vaudois disparurent bientôt de la Pouille, et notamment de nos deux villages: et pour empêcher que l'hérésie ne vînt y refleurir, le cardinal Scipion Rebiba (1), profitant de la mort de l'archiprêtre de Castelluccio, Bernardin de Cristofaro, détacha le 21 Janvier 1566, après en avoir obtenu l'autorisation du pape Pie V (2), les villages de Faeto et de Celle de la cure dont ils avaient fait partie jusqu'alors, et en forma, sous la juridiction de l'évêque de Troia, deux nouvelles paroisses qui prirent, la première le nom du St. Sauveur (3), l'autre celui de S.te Catherine, et qui furent fournies d'une église, d'un presbytère, d'un clocher avec ses cloches, et de tout ce qui était nécessaire pour célébrer le culte catholique (4).

La paroisse de Castelluccio eut donc un nouveau curé, Nicolas Grasso; celle de Faeto Bernardin Patella, et celle de Celle Pascal de Gilio, qui eurent soin de maintenir dans le giron de l'Eglise ceux qui avaient été plusieurs fois entachés d'hérésie, et qui devaient par conséquent être surveillés plus qu'auparavant (5). Le curé de Castelluccio, à qui l'on enlevait ainsi une partie de ses paroissiens et de ses revenus, obtint toutefois en revanche, selon Gallucci, qui prétend qu'une telle clause se trouve dans la bulle du 21 Janvier, où je l'ai cherchée en vain, 25 mesures (6) de blé que Faeto devait lui fournir, et un ducat que Celle devait lui payer chaque année (7).

---

(1) ne a S. Marco, dans la province de Messine: vicaire de Naples, puis cardinal de S.ta Potenziana et archevêque de Pise, sous Paul IV, dont il fut l'un des protegés. Emprisonné par Pie IV en 1561, et réduit à se contenter de l'évêché de Troia, auquel il renonça bientôt en faveur de son neveu Prosper, tout en conservant pour son compte l'administration du diocèse. Réhabilité par Pie V, et mis à la tête de la congrégation du St. Office. V. STEFANELLI, l. c. AMABILE, p. 261.

(2) V. selon AMABILE (p. 238), la bulle de Pie V, du 21 Janvier 1566, qui devrait se trouver dans les Archives de la Cathédrale de Troia, et où les habitants de Faeto et Celle seraient appelés Provençaux. Il est cependant probable que cette bulle n'existe pas et qu'on l'ait confondue avec celle du cardinal Rebiba.

(3) titre de l'ancienne abbaye de Faeto.

(4) *Calicibus, Indumentis aliisque ornamentis ecclesiasticis et Parrochialibus Insignis.*

(5) *incolarum hujusmodi qui pluries in antea in hæresis labem prolapsi fuerant.. ac propterea majore et diligentiore cura quae hactenus usum fuerit, indigere videantur.*

(6) *tomoli.*

(7) GALLUCCI, p. 32.

La bulle du 21 janvier 1566 correspond donc à l'acte de décès des deux églises vaudoises qui se maintinrent depuis lors toujours fidèles à la foi catholique, et qui eurent leurs premiers prêtres indigènes en la personne de D. Robert Petitti et de D. Nicolas de Benedetto, qui firent bâtir à Faeto, en 1570, une nouvelle église (1).

Les noms de famille vaudois, à supposer qu'on en ait jamais rencontré dans ces contrées, disparurent : et il ne reste désormais aux paisibles habitants de ces deux petits villages (2) presque rien qui rappelle leur ancienne religion, à l'exception de quelques souvenirs confus, qu'un peintre ignoré a cru devoir fixer sur le plafond de la petite église de Celle, où l'on admire une sirène, entourée de la lune et des étoiles, qui, selon le bon curé du village, coupable d'avoir accordé, sans le savoir, en 1895, la plus cordiale hospitalité à un descendant des anciens vaudois, représente l'hérésie des habitants de jadis, adonnés, me disait-il, au culte des astres !

La population a cependant conservé son dialecte, où domine encore le provençal, et un cachet particulier, qui la distingue du reste des habitants des Pouilles : si bien que lorsque je m'y rendis avec un de mes meilleurs élèves, neveu du chanoine Stefanelli de Troia, et que j'eus le loisir d'admirer les champs et les prairies de la vallée supérieure du Celone, où je rencontrais à chaque instant des paysans aimables et blonds, comme ceux de chez nous, il me semblait parfois que j'avais été transporté, comme en un songe, dans une des vallées de nos Alpes Cottiennes (3).

P. RIVOIRE.

Voici le texte de la bulle du cardinal Rebiba, dont l'original existe dans les Archives, de la Cathédrale de Troia (XI, F) et dont une copie a été insérée dans la *Troia Sacra* du chanoine THOMAS ACETO (t. 2).

Scipio Rebiba Miseratione Divina tituli S. Angeli in foro Piscium S. R. E. Presbyter Cardinalis de Pisis nuncupatus, et

---

(1) GALLUCCI, p. 32-33.

(2) Faeto compte environ 4500 âmes et Celle un millier.

(3) V. pour le dialecte et les coutumes de Faeto et de Celle, GALLUCCI et ZUCCARO : *Lucera et les colonies provençales de la Capitanate*, Foggia, Leone 1894 ; p. 60 et suiv., où l'on trouve quelques renseignements utiles, à côté d'une foule de digressions oiseuses, et d'inexactitudes historiques.

perpetuus Ecclesiae Troianae Administrator. Ad perpetuam rei memoriam. Bonum decet Pastorem saluti animarum omnium gregi sibi crediti diligenter prospicere, et ob id divinum cultum adaugere, ad illosque dexteram suæ libertatis extendere, quo ad id propria virtutum merita laudabiliter recommendavit. Sane cum parrochialis ecclesia archipresbyteratus nuncupata Sancti Joannis Baptistae loci Castelluciae Trojane dioecesis per obitum quondam Bernardini de Christofaro olim ipsius ecclesiae archipresbyteri extra Romanam Curiam defuncti, vacaverit et vacet ad tpraesens, ac dilecti nobis in Christo incolae et habitatores parrochiales nuncupati Castrorum Faiti et delle Celle dictae dioecesis ad ques pro tempore existentes ipsius ecclesiae archipresbyteri, annuatim certos presbyteros ad sui nutum elapso anno amovibiles mittere solebant, quique dicti archipresbyteri jurisdictioni et curae subsunt parrochialis ecclesiis destituti sint, atque incolarum hujusmodi qui pluries, qui in antea, in haeresis labem prolapsi fuerant, bene licente Domino, ad fidem Catholicam reversi sint, ac propterea majore, et diligentiore cura quae hactenus usum fuerit, indigere videantur, et si a jurisditione et cura archipresbyteri praefati dicti incolae separarentur et eximerentur, ac in Faiti sub S. Salvatoris, et in delle Celle castris praefatis sub S. Cataerinae invocationibus parrochiales ecclesiae quae suos proprios, et perpetuos, non autem annuales rectores, seu Parrochos haberent, erigerentur et instituerentur, ac singulis ecclesiis redditus infrascripti assignarentur, et hoc profecto dicti Rectores in exercenda animarum cura diligentiores aliis fierent, incolarumque animarum saluti opportune consulerent, nec ob id ecclesiae S. Joannis Baptistae divinus cultus minueretur. Hinc est quod Nos dictis incolis de salubris subventionis auxiliis volentes, ac dilectos nobis in Christo Nicolaum Grassum, et Bernardinum Patellam, necnon Paschalem de Gilio Clericos trojanae dioecesis, quorum vita et morum honestas, aliaque laudabilia probitatis et virtutum merita apud Nos fide dignorum testimonio commendantur, spetialis gratiae favore prosequi volentes, attentis praemissis, aliisque rationabilibus causis animum nostrum moventibus, jurisdictionem et jura hujusmodi ab eisdem archipresbyteratu et archipresbytero, auctoritate Apostolica, qua in hac parte Indulti Apostolici Nobis desuper concessi vigore fungimur, ac omnibus melioribus modo, via et forma, quibus possumus et debemus, harum serie perpetuo dismembramus et separamus, ac ab illis Incolas et habitatores praefatos perpetuo li-

beramus et eximimus, ac exemptos esse volumus. Necnon in Faiti et in delle Celle castris praefatis sub dictis invocationibus Parrochiales Ecclesias, cum Fontibus Baptismalibus, Campanilibus, Campanis, Calicibus, Indumentis, aliisque ornamentis ecclesiasticis et Parrochialibus Insignis, necnon Domibus Presbyteralibus. Ita tamen quod Ecclesiae proxime dictae Nostro et Reverendo in Christo Patris Domini Prosperi Episcopi Trojani Nostri secundum carnem Nepotis, vel Successoris sui Ecclesiam Trojanam in titulum, vel administrationem quomodolibet obtinendis arbitrio Archipresbyterum praedictum in aliquo recognoscant, ad Omnipotentis Dei laudem et Dominici Cultus exaltationem dicta auctoritate perpetuo erigimus et instituimus, ac singulis Ecclesiis sic erectis redditum annuum per Nos, aut Prosperum Episcopum, seu successorem praedictum in exprimendum in duorum rectorum presbyterorum qui non annuatim, sed quoad vixerint continuam inhibi residentiam faciant, Missas et alia Divina Officia in singulis Ecclesiis celebrent, infantes baptizent, confessiones audiant, et alia Ecclesiastica Sacramenta ministrent, manutentionem et substitutionem etiam praefata auctoritate assignamus. Necnon S. Joannis Baptistae per obitum primodicti Bernardini Nicolao, et S. Salvatoris Bernardino Patellae, necnon S. Cataerinae Paschali de Gilio Ecclesias praefatas a primaeva erectione hujusmodi vacantes cum omnibus jiuribus et pertinentiis suis Paschali praefatis similiter auctoritate Nostra praefata conferimus, et de illis etiam providemus. Mandantes omnibus, et singulis viris Ecclesiasticis, necnon Officialibus Nostris, ac Tabellionibus Publicis, [et] aliis personis in Civitate et Dioecesi Trojana constitutis, quatenus ipsi, vel duo aut unus eorum, si et postquam per Nicolaum, vel Bernardinum Patellam aut Paschalem praefatos requisiti fuerint per se, vel alium, seu alios Nicolaum in S. Joannis Baptistae ac Bernardinum Patellam in S. Salvatoris, necnon Pascalem in S. Cataerinae Ecclesiarum, jurium et pertinentiarum praedictorum corporaliter possessionem inducant vice Nostra, et defendant inductos, amotis quibuslibet illicitis actentoribus ab iisdem facietis Nicolao de S. Joannis Baptistae, et Bernardino Patellae de S. Salvatoris necnon Paschali de S. Cataerinae Ecclesiarum praedictarum fructibus, redditibus, proventibus, juribus, et obventionibus universis integre respondere. Volumus autem quod propter dismembrationem, separationem, erectionem, institutionem et assignationem praefatas ipsa Ecclesia S. Joannis Baptistae debitis non fraudetur obsequiis, et

animarum cura si quae illi in dicto loco Castellutiae immineat nulla tenus negligatur, sed ejus congrua supportentur onera consueta. In quorum fidem praesentes manu Nostra subscriptas fieri, et sigilli soliti appensione communiri jussimus. Datum Roma in Palatio Nostrae Residentiae anno Incarnationis Dominicae MDLXVI die XXI mensis januarii Pontificatus Sanctissimi in Christo Patris et Domini Pii divina providentia Papae V anno secundo. Scipio Cardinalis Pisarum Administrator qui supra.

QUELQUES PAROLES

PRONONCÉES LE 27 MAI 1902

par le délégué de la Société d'Histoire Vaudoise, Monsieur Georges Appia

pour le jubilé cinquantenaire de la

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

La modeste société que j'ai l'avantage de représenter parmi vous, la Société d'Histoire vaudoise, emprunte à son nom, pour vous tous, un intérêt particulier, puisque aujourd'hui encore vous liriez, tantôt sur telle publication, « les Vallées françaises du Piémont », tantôt sur telle autre : « les Vallées vaudoises de la France », ou encore : « les Vaudois français en Algérie », ensorte qu'en ajoutant les Vaudois qui ne parlent plus qu'espagnol (ou portugais), on pourra dire bientôt que les Vaudois représentent à eux seuls dans l'Ancien et le Nouveau Monde le faisceau des chrétiens évangéliques de race latine. Ils le représentent en particulier dans un autre sens encore, car ils ont été de la part de la Hollande, de l'Angleterre, de Genève, du Brandebourg, les objets de la sympathie de tous, en sorte qu'ils se savent les obligés du protestantisme tout entier. Quant à la relation intime que le passé a établie entre les Vaudois piémontais et les Protestants de France, je n'ai qu'à ouvrir les histoires

de Muston, Comba ou Gilles ou p. ex. plus près de moi mes archives de famille pour la constater ; je pourrais vous raconter comment en 1557, mon ancêtre, Simon Appia, fut cité par les autorités françaises à comparaître devant les juges de Turin ; comment Jacques Appia mourut au moment où il allait porter secours aux chrétiens réformés français du Queyras, comment Barthélemi Appia, qui entra à l'Université de Genève 2 ans après la mort de Théodore de Bèze, fut pasteur dans le Dauphiné et assista aux synodes de cette province, à celui en particulier qui cita Lesdiguières devant lui, et mourut de la peste à St. Jean en 1630.

Je pourrais encore rappeler le nom de Coligny et vous lire comment, aux jours si courts de sa faveur, il fit signer à Charles IX un acte de justice et de liberté, malgré les résistances du cruel Birague, dont le père fut obligé par cet acte favorable de Charles IX de faire relâcher les deux pasteurs de Saluces, Truchi et François Soulf qui gémissaient depuis 4 ans dans la prison et d'établir dans le Piémont français un régime plus doux de liberté. « Le « sieur Galateo arriva tout joyeux, des bonnes espérances d'une « grande paix fondée sur les bonnes paroles du Roi et sur l'al- « liance qu'il faisait du mariage de sa sœur avec le roi de Na- « varre qui professait la religion ».

Mais cette joie ne dura que du mois de mai 1572 jusqu'au commencement de septembre quand arrivèrent « les lamentables « nouvelles des massacres de tant de grands seigneurs et peuple « de la religion au grand étonnement de tous. »

Notre Société cherche à renouveler dans son Bulletin, comme vous le faites dans le vôtre, ces beaux souvenirs et s'efforce d'affermir la foi de ceux qui eurent pour pères les témoins et martyrs de Mérindol et de Calabre, de Rome et de Turin, de Grenoble et de Florence, les Jean Louis Pascal, les Etienne Negrin, les Martin Gonin, et qui eurent le bonheur de donner à la France la traduction de la Bible de Pierre Robert Olivétan dont votre exposition contient de si beaux exemplaires.

Pour vous convaincre encore des liens qu'ont établis, entre Français et Piémontais, les mêmes souffrances et les mêmes bienfaits, je n'ai qu'à regarder l'admirable médaille de votre bibliothèque, où je vois, au centre « la Foi des frères », surtout de ceux de Hollande, tenant deux cornes d'abondance, dont elle fait sortir et verser des torrents de pièces d'or, à gauche, sur un galérien français qui rame sous le joug, à droite, sur un piémontais dont la poitrine est percée d'un poignard.

Mais en évoquant ces souvenirs du passé, nous n'oublions pas ce que nous disait un jour un de nos amis chrétiens. Tâchez de ne pas trop ressembler au « solanum tuberosum » ou, « pour « parler français, ne soyez pas comme la pomme-de-terre, dont « la meilleure partie se trouve sous terre ».

Non, l'Italie n'est pas comme le prétendait le prince de Metternich, une expression géographique, et l'Eglise Vaudoise est décidée à ressembler encore à sa belle armoirie et à rester encore un lys vivace et blanc qui sort des épines avec cette légende : « luctor et emergo. »

Vivace, dis-je, car il me souvient d'avoir assisté, vers 1856, aux adieux et à la réunion de prière des quatre premiers émigrants vaudois allant fonder une colonie dans l'Uruguay ou sur les bords de la Plata. Ils y furent persécutés d'abord, mais maintenant le Rosario, Cosmopolita, Ombues et S. Salvador prospèrent admirablement. On y compte, dans l'Argentine 1600 colons vaudois, dans l'Uruguay avec les Suisses et Allemands du voisinage, un total de près de 6000 colons protestants au milieu desquels travaillent des pasteurs fidèles : Mrs. Hugon, Bounous, Davit, ancien missionnaire, qui ont célébré en 1901, 177 actes pastoraux, reçu 120 catéchumènes, instruit, dans 16 Ecoles du Dimanche, 427 élèves.

C'est cette Eglise aussi qui, fidèle à son passé, a accepté la lâche et a l'honneur de prêcher l'évangile dans toutes les grandes villes de l'Italie et de rendre aux enfants de ses persécuteurs la lumière de la vérité.

Un jour, à un banquet semblable à celui-ci, le général Beckwith, fondateur de 90 écoles dans les Vallées, réunissait ses collaborateurs et leur disait avec émotion : Mes amis, les Vaudois ont jusqu'ici, dans la patience, développé les vertus passives, il faut développer maintenant les vertus actives.

Messieurs, c'est là ce qu'essaient de faire aujourd'hui les protestants de France et ce que nous enseigne aussi l'exemple de notre cher et honoré Président.

Au cours de cette allocution, M. Appia a lu, au milieu de l'intérêt général, le récit de Gilles relatif à la S. Barthélemi à Saluces, et les passages plus marquants de la poésie du XVIe siècle, qui a paru dans le Bulletin du Bicentenaire.

BIBLIOTHÈQUE

Ouvrages reçus depuis août 1899 (voir les listes précédentes dans les bulletins Nos 1, 2, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16 et 17).

a/ Echanges.

R. Deputazione di Storia Patria, Torino, Miscellanea, XXXVI-XXXVII, 1900-1901.

Atti d. Società ligure di Storia Patria, vol. XXX-XXXIII. Genova 1899-1902.

Atti d. Società d' Archeologia e Belle Arti, Torino VII 3. 1901.

Atti e Memorie d. R. Deputazione di Storia Patria per le Romagne, XVII-XIX 3. Bologna 1899 1901.

Bollettino d. R. Deputazione di Storia Patria per l' Umbria, V 3-VIII 1. Perugia 1899-1902.

Inventario del registro della tesoreria apostolica di Città di Castello, dal R. Archivio di Stato in Roma. Perugia 1900.

Archivio d. Soc. Romana di Storia Patria, XXII 3-XXIV 2. Roma 1899-1901.

Bullettino d. Istituto Storico Italiano, Ni 22 e 23. Roma 1900-1901.

Archivio storico siciliano, XXIV-XXVI 2. Palermo 1899 1901.

Rivista storica italiana, Torino 1899-1902.

Annalas della Società reto-romantscha, XIV-XV. Coira 1899-1900.

Jahrbuch der Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich, XXI-XXII. Vienne 1900-1900.

Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins, IX-X. Giessen 1900 1901.

Fundbericht für 1899 1901. Giessen 1902.

Die Französische colonie, de Berlin, 1899 1902 in 8°. V. dans le N° de septembre 1900, le Jubilé vaudois à Maulbronn. — Table alphab. 1887-1899. Berlin 1900, 54 p. 4°.

Mennonitische Blaetter 1899-1902, Berlin-Münster in 8°.

Comenius Gesellschaft Blaetter 1899-1902 in 8°.

» » *Monatshefte* 1899-1902 in 8°.

Geschihtsblätter des Deutschen Hugenotten Vereins, 8e dix. IX. — 11e dix. V. Remarquons 9e diz. des documents sur le Refuge 1898-1899; 10e diz. I-II Metz, III-IV, IX Hameln, V-VI Ludwigsburg,

VII-VIII Lüneburg, 11e diz. I François Dujon, II-III Salomon Péricard, IV Daniel Toussain, V Le Grand Electeur et les Huguenots.

Bulletin de la Commission d'histoire des églises wallonnes. 1900-1901. La Haye, in 8°.

Bull. de la Société neuchâteloise de géogr. XI-XIII. 1899-1901.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. II, liv. 2e et 3e, 1900.

Mémoires de l'Institut National Genevois. XVIII, 1893-1900.

Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire, 2e s. XIII XV, 1899-1901.

Société d'études des Hautes Alpes, Bulletin 1899-1902. Grenoble, in 8°.

Société d'histoire du protestantisme français, Bulletin 1899-1902. Paris, in 8°.

Le Protestant, journal hebdomadaire, 1899-1902. Paris.

Revue des langues romanes, 1899-1902. Montpellier.

Société jersiaise, 25e - 27e bulletins annuels, 1900-1902.

» » 15e et 16e publications. Actes des Etats de Jersey 1660-1688.

Huguenot Society of London, Proceedings VI, 2, 3, 1899-1900.

» » » Publications vol. X, 2 parties, Returns of aliens dwelling in London, depuis Henri VIII jusqu'en 1597, Londres 1900-1902. — The registers of the French non-conformist churches, Dublin. 1901.

b) **Dons.**

Nachrichten über die Ausbreitung des Evangeliums in Italien. 1899-1902.

Annales des Alpes, périodique bimensuel. Don du Rédacteur, M. l'abbé Paul Guillaume, Gap. 1899-1902.

Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino, diretto da Ferdinando Gabotto, IV-VII, 1899-1902. Torino.

Illustrierter Waldenser-Kalender für 1900. Stuttgart 1899. (Don de M. A. Vinay).

M. A. Perk. *In het land der martelaren.* Extr. du Journal : « Nederland ». (Don de l'auteur).

Les travaux de Paul Chaix, avec notice et une très-belle carte des Vallées. Genève 1901, 48 p in 4° (Don de la famille de l'auteur).

Rossi Luigi. *Principii di filosofia morale*, e *Stato e Chiesa in Italia.* Bologna 1900, 190 p. 8°. (Dono dell'autore).

Chiattone. *Due date gloriose per la città di Saluzzo, 1501-1601.* Saluzzo 1901. 18 p. in 16°.

Ricordo d. cinquantenario d. Società Generale Operaia di Torre Pellice. 20 settembre 1901. Avec une notice historique sur la Tour.

Giuseppe De Botazzi. *Il Barone Federico Leutrum.* Torino 1899. Illustrato. (Dono dell'autore)

Jacques Bonzon. *La direction des pauvres réfugiés français de Nyon.* 1688-1860. Extr. du Bull. du protest. français. mars 1901. (Don de l'auteur).

Sermons des pasteurs Peyran, et d'autres anciens pasteurs vaudois. (Don de la famille Peyran).

Raccolta di leggi, provvidenze, editti, ecc., in continuaz. a quello di Borelli (sotto la direzione di Nuyts). 2° vol. contenente le cose ecclesiastiche, Valdesi ed Ebrei. (C'est l'ouvrage connu sous le nom de Duboin). Torino, Davico 1825. 744 p. in fol, (Don de M. Pesando, de Meana, par M. D. Cesan).

Ferdinando Gabotto. *Le carte d. archivio vescovile d'Ivrea* fino al 1313. — Le bolle d. registri vaticani relative ad Ivrea. — Regesto del Libro del Comune d'Ivrea. Pinerolo 1900. 2 vol. 4° p. (Don du Municipe d'Ivrée, à l'occ. du 3e Congrès hist. subalpin).

Vesme-Durando-Tallone-Patrucco. *Studi Eporediesi.* Pinerolo 1900. 1 vol. 4°. (Don, comme les précédents).

Gabotto-Roberti-Chiattone-Colombo. *Cartario d. abazia di Staffarda* fino al 1313 e documenti di Scarnafigi. 2 vol. 4° p. Pinerolo 1901. (Don du Municipe de Saluces, à l'occasion du 4e Congrès historique subalpin).

P. Pavesio. *Massimo d'Azeglio al castello di Envie.* Torino 1901. (Dono dell'autore).

Archives des Hautes Alpes. Rapport 1899 (Don de M. Guillaume, archiviste).

Giovanni Jalla. *Compendio di storia valdese.* 130 p. con illustraz. Firenze, Claudiana 1902. (Dono dell'autore).

Généalogie de la famille Parise ou Paris, de Genève, M. S. (Don de M. N. Gnex, Genève).

Mauuscrits donnés par M.lle C. Beckwith, et que le Général avait reçus en 1849 du Marquis Charles d'Angrogne :

a) *Patente d'Emm. Philibert en faveur de Charles de Luserne* ; 20 juin 1858. Trad. ital. de l'orig. latin ;

b) *Extr. d'un MS. de 1600 sur Béatrix de Savoie et son mariage avec Charles de Luserne ;*

c) *Notice sur la famille de Luserne;*
d) *Armoiries et titres de la maison d'Angrogne;*
e) *Lettre du marquis au général*, 22 juillet 1849.

Dons de M. E. P. Bertin :

ALFRED ANDRÉ. *L'organisation financière des œuvres synodales.* (Avec portrait). Paris 1900, 54 p. 8° g.

B. HAURÉAU. *Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise* 1300-1320. Paris 1877. 220 p. 8°.

(CALVIN). *Discours prêchés au tricentenaire de sa mort*, par Oltramare, Coulin, Tournier, Bungener et Gaberel. Genève 1864. 198 p. in 8°.

J. P. COOK. *L'église méthodiste, Organisation et institutions.* Paris 1883. 142 p. 16°.

AUG. FISCH. *L'amiral Coligny.* Rouillac 1901. 24 p. 8°.

Les larmes de Jacques Pineton de Chambrun ou les persécutions dans la principauté d'Orange depuis 1660. Avec notes. Paris 1855. 338 p. 8° p.

LEDDERHOSE. *Vie de Mélanchton*, avec portrait. Trad. Meylan. Lausanne 1855. 358 p. 8°.

D. LENOIR. *L'Eglise Grecque.* Bruxelles 1858. 238 p. 8° p.

Inventaire des archives départementales des Hautes Alpes, par l'abbé P. GUILLAUME archiviste. Tomes II à V. 4 forts in-folios de pages 500, 468, 490 et 615. Gap 1891-99. (Don de M. le Préfet des Hautes Alpes, en échange de la collection du Bulletin d'histoire vaudoise).

c/ Achats.

PIETRO CAFFARO. *Notizie e documenti della chiesa pinerolese.* Vol. 5°. Pinerolo 1900.

Saincte patinodie, ou repentance des prisonniers des Eglises Réformées de Piémont, lesquels par infirmité avoient fait abjuration. Avec une Brieve Reformation [réfutation] de ladite Abjuration. 1656. 88 p. 8° p. Très rare (semble dû à la plume d'Antoine Léger).

FLORIMOND DE RAEMOND. *L'histoire de la naissance, progrez et decadence de l'heresie de ce siecle.* Rouen 1647-48. 1100 pages in 4°.

EUGÈNE ARNAUD. *Documents protestants inédits du XVIe Siècle.* Paris 1872. 92 p. in 4°

C. MARMIER. *Geschichte u. Sprache der Hugenottencolonie Friedrichsdorf am Taunus.* Marburg 1901. 136 p. 8°.

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN N. 19

DAVID JAHIER, Histoire du Collège Vaudois. 1re partie. La fondation . . . . . page 3

PIERRE RIVOIRE, La soumission des Vallées vaudoises à Charles Emmanuel Ier en 1594 . . . . . » 31

PIERRE RIVOIRE, les colonies provençales et vaudoises de la Pouille . . . . . » 48

GEORGES APPIA, Quelques paroles prononcées pour le jubilé cinquantenaire de la Société d'histoire du protestantisme français . . . . . » 62

Bibliothèque . . . . . » 65

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

pour l'année 1901-1902

Mess. A. VINAY, professeur, *Président*,
» D. JAHIER, » *Vice-Président*,
» J. JALLA, » *Secrétaire*,
» J. MAGGIORE, » *Caissier*.

La Salle des séances de la Société est dans la Maison Vaudoise, à La Tour.

Princeton Theological Seminary Library
1 1012 01474 7291

For use in Library only

INFORMATION CONSERVATION, INC.